



MARCQ-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE

Note de synthèse du Budget Primitif 2023 de la Ville de Marcq-en-Baroeul

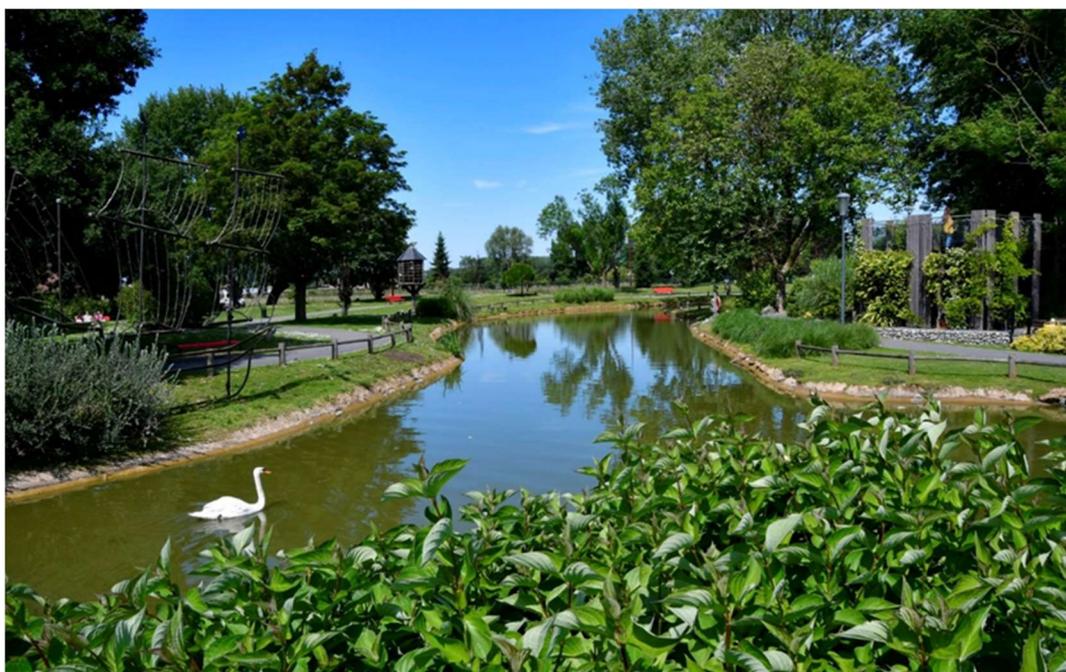


TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	3
INTRODUCTION	5
LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2023	8
LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	9
1 SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	10
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11
CHAPITRE 70 : LES PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	12
CHAPITRE 73 : LES IMPOTS ET TAXES DIVERSES	12
ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DOTATION METROPOLITAINE	15
DROITS DE MUTATION A TITRE ONEREUX (DMTO)	15
LE FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)	16
LES TAXES	16
CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	17
CHAPITRE 75 : LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	18
CHAPITRE 013 : ATTENUATION DES CHARGES	18
LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE	19
CHAPITRE 011 : LES CHARGES A CARACTERE GENERAL	20
CHAPITRE 012 : LES CHARGES DE PERSONNEL	20
CHAPITRE 014 : LES ATTENUATIONS DE PRODUITS	23
CHAPITRE 65 : LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE.....	23
CHAPITRE 66 : LES CHARGES FINANCIERES	24
2 SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL	25
COMMENT FINANCE-T-ON LES INVESTISSEMENTS ?.....	25
LE FINANCEMENT D'EQUILIBRE	26
LA DETTE	28
LE BUDGET ANNEXE « HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES »	31
DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE	33
TRANQUILLITÉ ET SÉCURITÉ URBAINE	34
UNE POLITIQUE SPORTIVE VOLONTARISTE VISANT À LA PROMOTION ET AU DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DE LA SANTÉ	35
L'ÉDUCATION DE NOS ENFANTS	36
L'ANIMAL EN VILLE	37
LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI	38
UNE POLITIQUE MUNICIPALE ARTISTIQUE ET CULTURELLE AMBITIEUSE, AU PLUS PRÈS DES USAGERS	38
ÉVÈNEMENTIEL - ANIMATION - RELATIONS INTERNATIONALES	39
DES ACTIONS POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES	40
LES SENIORS	42
LE CADRE DE VIE ET QUALITÉ URBAINE DE LA VILLE	43
LES SERVICES À LA POPULATION (AMS)	45
LA POLITIQUE DE LA VILLE	46
LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES	47
LE NUMÉRIQUE	48

PRÉAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le mardi 7 février 2023, a permis de présenter :

- L'environnement financier et réglementaire dans lequel se place le projet de budget avec le projet de la loi de finances 2023
- La rétrospective des principaux indicateurs financiers de la Ville
- Le cadrage général du budget 2023

Ainsi, tout en exprimant l'objectif permanent de ne remettre aucunement en cause ni la qualité des services proposés à la population marcquoise, ni son soutien au milieu associatif, aux commerçants et aux artisans, il est affirmé la volonté de poursuivre les investissements et de stabiliser la fiscalité.

INTRODUCTION

Le budget 2023 se veut solidaire et ambitieux.

Solidaire, car il démontre que notre ville mobilise tous les moyens nécessaires pour garantir en fonctionnement des services publics de qualité, être aux côtés de tous les Marcquois et particulièrement auprès des plus fragiles.

Ambitieux, car malgré les incertitudes liées aux crises actuelles, nous ne revenons pas sur les engagements pris devant les Marcquois.

Ce budget, nous l'avons bâti dans un contexte difficile, marqué par l'inflation, la guerre en Ukraine et par un désengagement toujours plus prononcé de l'État.

Un seul chiffre résume cette situation inédite : nous prévoyons une augmentation de 1,4 millions d'euros, soit une progression de 84% de nos dépenses en énergie.

Afin de faire face à cette conjoncture, nous aurions pu penser que l'État serait fermement aux côtés des Villes. Le soutien de l'État est timide et beaucoup trop conditionné. Au contraire, l'État n'a cessé de se désengager pour faire supporter la note aux communes en stabilisant ou diminuant les dotations avec une inflation galopante et en réduisant encore notre autonomie fiscale et financière.

Dans ce contexte difficile, nous aurions pu décider de ralentir notre action, de fermer certains services et équipements publics, d'augmenter fortement les impôts ou les tarifs.

Ce ne sont pas les choix qui ont été faits.

Bien au contraire, nous sommes déterminés à agir, chaque jour, dans nos rues, nos écoles, nos services publics pour être aux côtés des familles marcquoises, et continuer à transformer notre ville pour lutter contre les pollutions et les conséquences du dérèglement économique et climatique.

C'est pourquoi nous prenons le parti de ne pas augmenter les taux de la taxe foncière (TF).

Rappelons que le taux de la taxe foncière est dans la fourchette basse par rapport aux autres villes de la Métropole Lilloise.

Nous avons par ailleurs engagé un plan de sobriété budgétaire et énergétique dans tous les domaines, afin de dégager des marges de manœuvre. L'administration marcquoise est contrainte de faire des économies en 2023. Devant cette conjoncture inflationniste sur nos dépenses obligatoires, le plan d'optimisation des finances est, donc, passé au stade supérieur avec un plan de sobriété, il a été décidé de limiter le montant des budgets 2023 au regard du réalisé 2022 (uniquement sur le chapitre 011, les charges à caractère général), avec une diminution complémentaire de 1,5% appliquée à l'ensemble des services de manière égalitaire. Cette démarche permet d'économiser 600 000€.

Malgré cela, pour la première fois depuis 10 ans, l'autofinancement diminue de 1 M€ (-22%). Il est ainsi ramené à 3,5 millions d'euros.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, nous avons réussi à absorber une croissance de 3,5M€ (+8,32%) des dépenses réelles de fonctionnement pour, entre autres :

- L'augmentation des fluides de 1,4M€ (+87%)
- Les frais de personnel, lourdement impactés par la revalorisation de l'État, de 1,35M€ (+4.92%)
- La pénalité SRU +200K€ (+68%)
- La gestion de la nouvelle crèche +210K€
- Le soutien au C.C.A.S. +150K€ (en subvention et en nature)
- Les primes vélos électriques +130K€

S'il y a un autre chiffre à retenir pour ce budget, c'est celui du niveau d'investissement pour 2023 : **plus de 20 millions d'euros, répartis pour 14M€ en dépenses d'équipements, et 6,8M€ en acquisitions foncières.**

En période de crise, il faut investir. L'austérité ne peut pas être une réponse. La Ville de Marcq-en-Barœul doit rester attractive et créer des emplois. En effet, l'investissement des collectivités est essentiel pour maintenir l'activité des entreprises.

Grâce à ces choix, ce budget pour 2023 nous permet de préserver la qualité de nos services publics.

Concrètement à quoi servira le budget 2023 ?

- Quand certaines communes, confrontées à la hausse des prix de l'énergie, sont contraintes de fermer leurs équipements (des gymnases, des piscines, des bibliothèques), nous faisons le choix de les garder ouverts et même de proposer de nouveaux services :

- une crèche de 57 places
- l'augmentation de l'accueil dans les centres de loisirs
- poursuivre l'accompagnement des séniors, des associations, des jeunes et des plus petits
- découvrir une nouvelle programmation culturelle avec des équipements renouvelés
- poursuivre nos actions en faveur de l'égalité femme-homme
- promouvoir l'animal en Ville

Et pour aller plus loin, nous allons lancer en 2023 la construction de nouveaux équipements pour répondre aux besoins des Marcquois :

- une 2ème salle de sports, positionnée en retrait de la salle Delcenserie
- la rénovation de la Salle Delcenserie
- une halle sportive de 800m² accessible aux familles 7 jours/7
- une aire d'entraînement de hockey sur gazon en surface synthétique
- une extension du conservatoire de musique
- un kiosque à musique dans le parc Valmy
- une nouvelle ludothèque
- la reconstruction de la maison des jeunes et un restaurant scolaire au Pont

La poursuite et intensification de l'intégration des enjeux de la transition écologique dans nos programmes d'investissement :

- un programme de travaux dans les écoles, notamment les toitures, les cours de récréation...
- l'aménagement de la maison du développement durable
- favoriser la mobilité douce et la nature en Ville
- mise en place d'un plan de sobriété énergétique
- poursuivre l'adaptation technique des bâtiments face au handicap

- Ce budget permet aussi de maintenir, malgré l'inflation, des tarifs attractifs des services.

Il servira aussi à ne pas reporter pleinement les lourds effets de l'inflation sur les tarifs des cantines, malgré une hausse très importante de notre reste à charge par l'incidence de l'augmentation des prix des produits alimentaires. Les familles marcquoises ne pourraient pas supporter une majoration aussi importante. Rappelons également la mise en place d'un tarif solidaire en 2022.

- Il servira, enfin, à continuer d'accompagner au nom de la solidarité, les familles marcquoises qui n'arrivent pas à boucler leurs fins de mois grâce aux actions du CCAS, dont la subvention augmente de 150K€.

- La solidarité, c'est aussi le fait de se sentir en sécurité quel que soit son quartier et de profiter d'une ville agréable où que l'on soit. Les policiers municipaux auront les moyens pour se déployer dans toute la Ville. Concrètement, pour protéger les piétons et les usagers les plus vulnérables, veiller à la propreté et apaiser la ville le soir, les moyens seront présents aux missions dévolues à la police municipale, dont des investissements pour la protection et la surveillance des espaces publics.

- Enfin, nous allons continuer à construire toujours plus de logements sociaux pour remplir nos obligations imposées par la loi SRU et limiter les pénalités. Des subventions d'équipement seront ainsi mobilisées.

Ce budget prévoit également une accélération massive et inédite vers la transition écologique.

La Ville de Marcq fait le choix de la responsabilité face aux bouleversements climatiques qui ont déjà commencé.

Nous mettrons ainsi en œuvre un plan ambitieux de rénovation thermique des bâtiments municipaux et notamment des écoles, afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Nous allons également poursuivre notre volonté d'accompagner grâce à nos aides, nos ateliers :

- les mobilités douces (deux roues, marche et « court-voiturage »)
- la réduction des déchets
- consommer et vivre de manière éco-responsable

Nous allons mettre encore plus de nature dans notre ville. Les espaces verts sont essentiels, nous allons déployer plus de nature dans notre Ville avec la plantation de nouveaux arbres et des créations d'îlots de fraîcheur.

La liste des projets que nous pourrons réaliser grâce à ce budget est longue.

En dépit des incertitudes sur le monde qui nous entoure, de l'inflation, de l'effacement de l'État, ce budget montre que nous sommes au rendez-vous. Marcq-en-Barœul a fait le choix de la solidarité en restant aux côtés de ses habitants.

Avec ce budget, solidaire et ambitieux, nous répondons aux deux urgences de notre temps : l'urgence sociale et l'urgence écologique. Elles sont interdépendantes et c'est pourquoi nous faisons le choix de les traiter ensemble. Pour protéger aujourd'hui les plus vulnérables et préparer l'avenir.

LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2023

Vue d'ensemble du budget consolidé 2023

Le budget 2023 est composé de 2 budgets.

La consolidation des deux budgets portés au vote, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement, s'équilibre à 73 938 769€.

50 209 747€ pour les sections de fonctionnement

23 729 022€ pour les sections d'investissement

Budget consolidé (€)	
Fonctionnement	50 209 747€
Investissement	23 729 022€
Total	73 938 769 €

Pour 2023 et pour la mandature, les principes de gestion rigoureuse mêlant rigueur budgétaire et prudence continueront à être appliqués.

Les différents budgets

Le budget principal est équilibré à 72 143 456€

Le budget principal	
Fonctionnement	49 100 054€
Investissement	23 043 402€
Total	72 143 456€

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 1 795 313€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 109 693€ et la section d'investissement à 685 620€.

Le budget annexe « Hippodrome et activités diverses »	
Fonctionnement	1 109 693€
Investissement	685 620€
Total	1 795 313€

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 72.1 millions d'euros.

La section de fonctionnement s'équilibre quant à elle à 49.1 millions d'euros, dont 45.6 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 3,5 millions d'autofinancement qui seront transférés en recettes d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée à 23 millions d'euros, dont 20.8 millions en dépenses d'équipement.

Structure budgétaire du budget principal

DÉPENSES

Dépenses de Fonctionnement	49 100 054,00
Dont: Dépenses Réelles de Fonctionnement	45 600 054,00
Dont : Autofinancement	3 500 000,00

Dépenses d'Investissement	23 043 402.73
Dont: Dépenses d'équipement	20 789 596.51
Dont: Remboursement d'Emprunt	0
Dont: Opération d'ordre et autres	2 253 806.22
Dont: Dépôt de cautionnement	

Total des Dépenses	72 143 456,73
---------------------------	----------------------

RECETTES

Recettes de Fonctionnement	49 100 054,00
Dont: Recettes Réelles de Fonctionnement	49 070 054,00
Dont : Opération d'ordre	30 000,00

Recettes d'Investissement	23 043 402.73
Dont: Financement d'équilibre	2 490 096,51
Dont : Cession immobilière	13 528 500,00
Dont: Dotations et fonds divers	1 301 000,00
Dont : Autofinancement	3 500 000,00
Dont: Opération d'ordre et autres	2 223 806,22
Dont : Dépôt de cautionnement	

Total des Recettes	72 143 456,73
---------------------------	----------------------

1 SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement s'équilibre à 49 100 054€.

Les dépenses réelles sont de 45 600 054€ et l'autofinancement est de 3 500 000€.

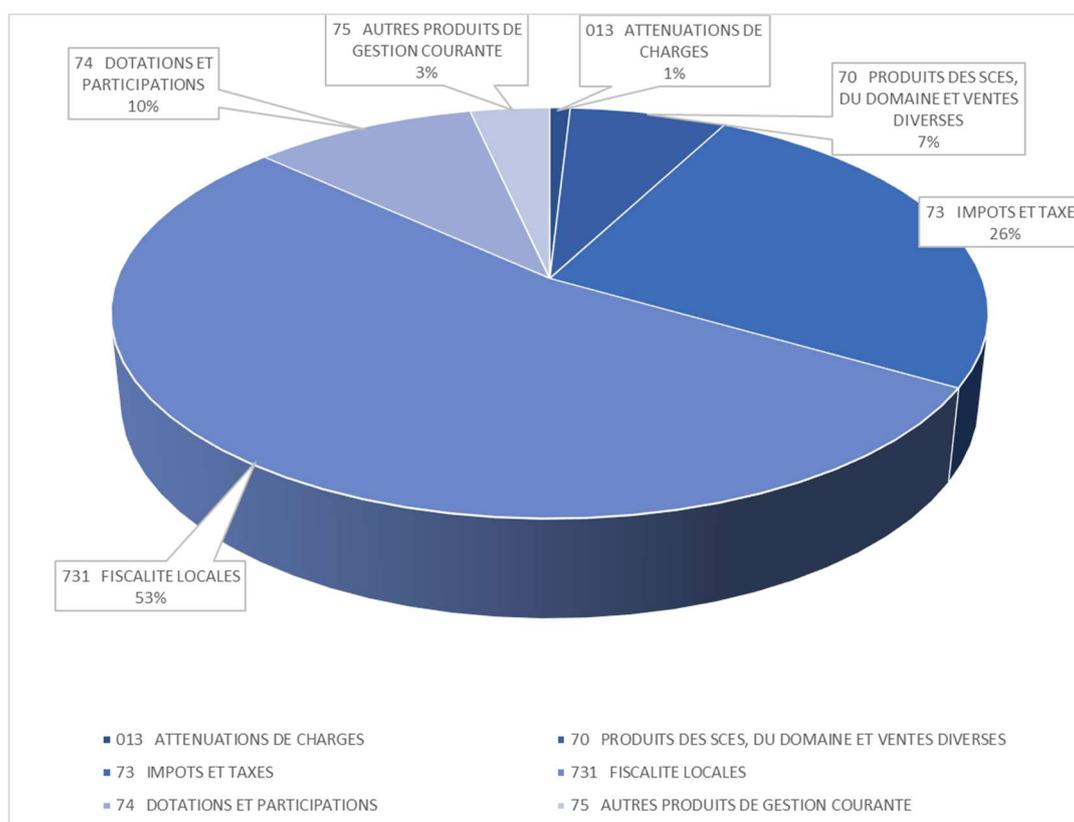
Les recettes réelles de fonctionnement représentent 49 070 054€ et les opérations d'ordre 30 000€.

Budget primitif 2023 Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Charges à Caractère Général	9 778 483,22	Produits des services	3 338 990,00
Frais de Personnel	28 754 950,00	Impôts et Taxes	38 846 177,00
Autres Charges	490 000,00	Dotations et Participations	4 762 021,00
Charges Financières	00,00	Produits gestion courante	1 688 269,00
Charges de gestion et exceptionnels	6 576 620,78	Autres produits et atténuations de charges	434 597,00
Total Dépenses Réelles (DRF)	45 600 054,00	Total Recettes Réelles (RRF)	49 070 054,00
Autofinancement	3 500 000,00	Ordre	30 000,00
TOTAL	49 100 054,00	TOTAL	49 100 054,00

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2022	DEMANDE BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	€	%/RRF
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	412 240,00	434 597,00	5,42%	22 357,00	1%
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	19 000,00	30 000,00	57,89%	11 000,00	
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 266 180,00	3 338 990,00	2,23%	72 810,00	7%
73 IMPOTS ET TAXES	12 653 013,01	12 611 512,00	-0,33%	-41 501,01	26%
731 FISCALITE LOCALES	23 780 000,00	26 234 665,00	10,32%	2 454 665,00	53%
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 791 935,21	4 762 021,00	-0,62%	-29 914,21	10%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 658 037,00	1 688 269,00	1,82%	30 232,00	3%
76 PRODUITS FINANCIERS	19 000,00	0,00	-100,00%	-19 000,00	0%
Total Recettes	46 599 405,22	49 100 054,00	5,37%	2 500 648,78	
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	46 580 405,22	49 070 054,00	5,34%	2 489 648,78	

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de 5.34%



Chapitre 70 : les produits des services du domaine et ventes diverses

Chapitre	BP 2022	DEMANDE BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	€	%/RRF
70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	3 266 180,00	3 338 990,00	2,23%	72 810,00	7%

L'année 2022 s'est terminée avec une inflation de 5.9% en décembre, et une moyenne annuelle de 5.2%.

Il en ressort une progression du chapitre 70 de seulement 72.8K€ entre 2022 et 2023. Avec une évolution de 2.23%, nous démontrons que les tarifs des services n'ont pas progressé au rythme de l'inflation. Bien au contraire, si nous isolons l'effet masse par l'augmentation quantitative des services proposés en 2023, il en ressort une progression des tarifs inférieur de 1.8% comparativement à une inflation de 5.2%. La Ville n'a pas répercuté l'inflation sur ses tarifs.

Le chapitre 70 atteint désormais 3,33M€, soit 7% des recettes réelles de fonctionnement.

Chapitre 73 : les impôts et taxes diverses

Chapitre	BP 2022	DEMANDE BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	€	%/RRF
73 IMPOTS ET TAXES dont la fiscalité	36 433 013,01	38 846 177,00	6,62%	2 413 163,99	79%

Ce chapitre comporte la fiscalité directe, les attributions de compensation de la MEL, les taxes dont la taxe sur la consommation finale d'électricité, et la taxe additionnelle sur les droits de mutation (DMTO), diverses recettes (taxes, droits de place...).

Cette progression de 2.4M€ est le reflet d'une évolution mécanique des bases de 7.1% et les corrections en 2022 des bases fiscales chamboulées par les réformes.

Les impôts locaux

En 2023, l'ensemble des foyers fiscaux Marcquois ne paieront plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires.

Cette disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire. Commune par commune les montants de taxe d'habitation ne coïncident pas forcément avec les montants de taxe foncière transférés.

Afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur est institué et permettra d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre les communes.

Le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires est dorénavant figé au taux voté au titre de l'année 2017 à 27,46%.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés au titre de l'année 2022, soit :

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,5% (14,21 % pour la commune + 19,29% pour le Département),

- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19,19 %.

- L'État compense le manque à gagner entre le produit théorique de la TH et le produit perçu directement par la commune pour les taxes foncières incluant le taux du Département : le coefficient correcteur (COCO).

Le Taux de la taxe foncière de la Ville de Marcq-en-Barœul est le plus faible des Villes de plus de 10 000 habitants de la Métropole !

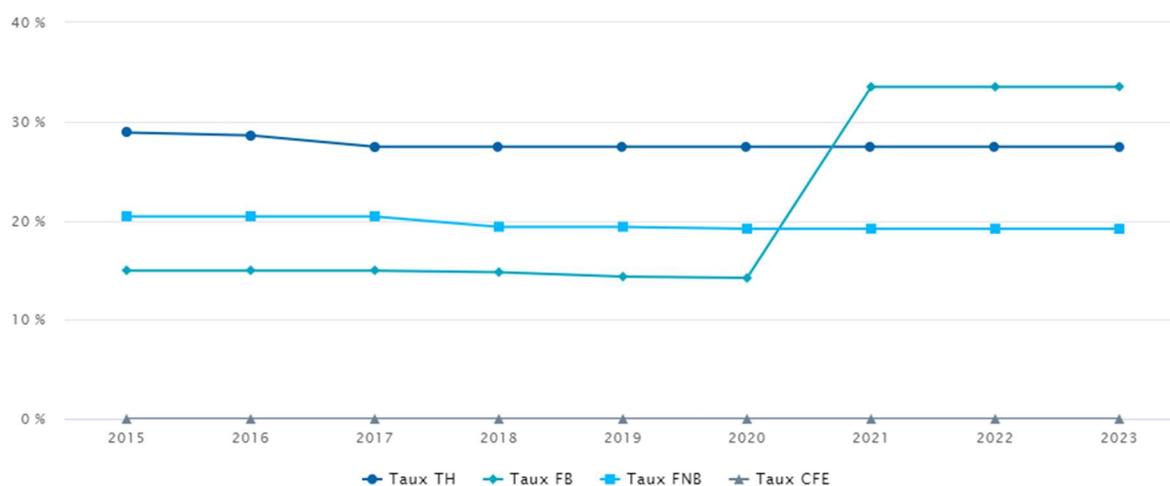
Commune	Taux TF 2022
Wattrelos	68,5
Marquette-lez-Lille	56,23
Armentières	55,67
Neuville-en-Ferrain	53,96
Tourcoing	50,99
Roncq	50,31
Lambersart	50,02
Lys-lez-Lannoy	49,24
Roubaix	48,7
Lille	48,35
Faches-Thumesnil	48,25
Annœullin	47,81
Villeneuve-d'Ascq	47,67
Halluin	47,64
Seclin	47,29
Loos	47,25
Wasquehal	46,31
Wambrechies	46,3
Mouvaux	46,27
Hem	46,23
Saint-André-lez-Lille	45,56
Wattignies	44,26
Croix	44,18
Haubourdin	43,29
La Madeleine	43,23
Bondues	41,94
Comines	40,74
Ronchin	40,71
Mons-en-Barœul	36,72
Marcq-en-Barœul	33,5

Évolution des taux d'imposition

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux TH	28,89%	28,60%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%	27,46%
Taux FB	14,95%	14,95%	14,95%	14,80%	14,35%	14,21%	33,50%	33,50%	33,50%
Taux FNB	20,40%	20,40%	20,40%	19,38%	19,38%	19,19%	19,19%	19,19%	19,19%

	Moy.	2016/15	2017/16	2018/17	2019/18	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22
Taux TH	-0,6%	-1,0%	-4,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FB	-0,6%	0,0%	0,0%	-1,0%	-3,0%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux FNB	-0,8%	0,0%	0,0%	-5,0%	0,0%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Taux ménages	-0,72%	-0,7%	-2,6%	-0,4%	-1,1%	-1,0%	0,0%	0,0%	0,0%

Taux d'imposition communaux



Le produit fiscal attendu au vu de l'ensemble de ces hypothèses s'élève à 26 232 865€ en intégrant les corrections de 2022 sur les bases fiscales et surtout la correction du coefficient correcteur, qui a été recalculé à la hausse.

	Bases	Taux	Total	% Recettes fiscales totales
Taxe habitation sur les résidences secondaires	1 456 664,24	27,46%	400 000 €	
Taxe foncière sur les propriétés Bâties	59 608 654,61	33,50%	19 968 899 €	
Taxe foncière sur les propriétés non Bâties	217 961,14	19,19%	41 827 €	
Produits fiscaux directs (1)			20 410 726 €	78%
Coefficient correcteur pour compenser la perte du produit TH RP (2)			5 822 139 €	22%
Recettes fiscales totales (1+2)			26 232 865 €	100,00%

Notons, la part importante, à la main de l'État, du coefficient correcteur, représentant 22% du produit de la fiscalité, soit 5,8M€.

Chapitre	BP 2022	DEMANDE BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	€	%/RRF
731 FISCALITE LOCALES	23 780 000,00	26 232 865,00	10,31%	2 452 865,00	53%

Le produit de la fiscalité locale 2023 progresse de 10,32%/BP 2022 par deux effets :

- la correction des bases et du coefficient correcteur en 2022
- l'augmentation des bases de 7,1%

Attribution de compensation et dotation métropolitaine

L'attribution de compensation (AC), issue du transfert de la taxe professionnelle à l'échelon métropolitain, représente 8M€.

En l'absence de nouveau transfert de charges, il ne peut y avoir aucune évolution notable de l'attribution de compensation.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) qui est une dotation de péréquation horizontale, représente 572K€.

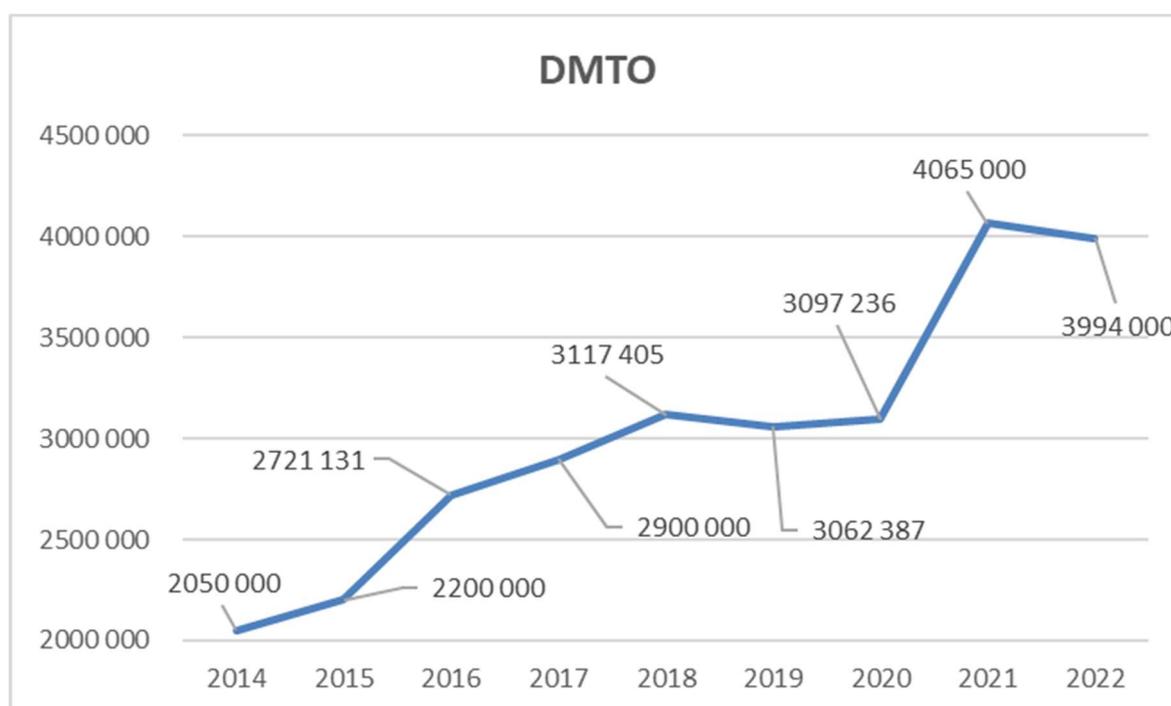
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prev 2023
Attribution de compensation	7 955 740	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828	8 003 828
DSC	545 190	548 027	554 251	562 289	572 059	572 190	572 190	572 190

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

Les recettes de droits de mutation à titre onéreux (DMTO) obtenues ces dernières années sont particulièrement dynamiques.

Pour 2023, nous avons inscrit 2,5M€. Il s'agit d'une inscription réaliste et prudente, afin de ne pas être trop dépendant de la volatilité conjoncturelle de cette recette pour l'équilibre du budget.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DMTO	2 050 000	2 200 000	2 721 131	2 900 000	3 117 405	3 062 387	3 097 236	4 065 000	3 994 000



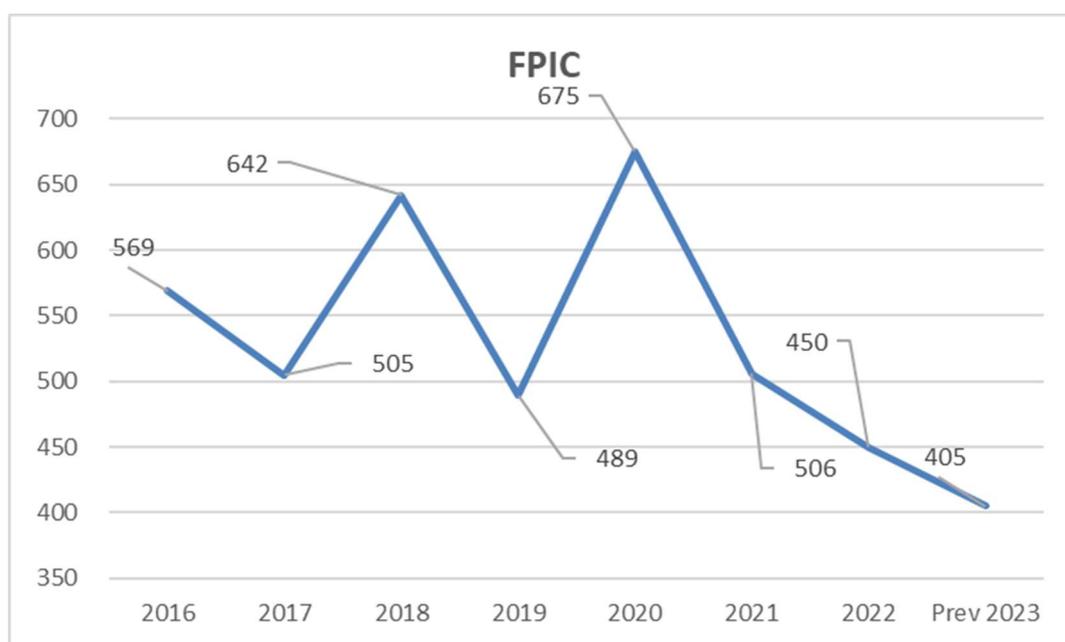
Le fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

La loi de finances pour 2012 avait prévu une montée en charge progressive pour atteindre, à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1Md€.

Cette solidarité au sein du bloc communal permettra en 2023 de prélever et de reverser un milliard d'euros. Cependant, le bouleversement de la carte intercommunale a déséquilibré les modalités de répartition du FPIC. De ce fait, il a été inscrit une baisse de 45K€/réalisé 2022, soit une recette de 405K€.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Prev 2023
FPIC	569	505	642	489	675	506	450	405



Les taxes

Les taxes sur la consommation finale d'électricité, les pylônes et sur les publicités extérieures, droits de places, droits de voiries retrouvent un rythme de croisière sur la période pour atteindre 990K€.

Les taxes	BP 2023
La consommation finale d'électricité et pylône	675 000€
Taxes, droits de places, voiries...	170 000€
Les publicités extérieures	145 000€

Chapitre 74 : dotations et participations

Chapitre	BP 2022	DEMANDE BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	€	%/RRF
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 791 935,21	4 762 021,00	-0,62%	-29 914,21	10%

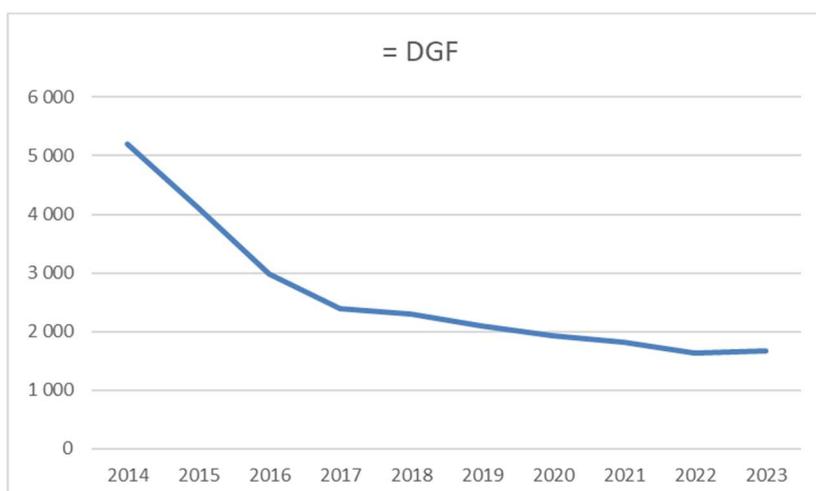
Ce chapitre concerne les dotations et les subventions d'exploitation. Il diminue de 29K€ :

- Réajustement de la dotation forfaitaire de la DGF avec une augmentation de 49K€ d'un montant équivalent au CA 2022
- Baisse de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) de la DGF de 19K€/BP 2022 : effet du changement du calcul du potentiel (voir ROB)
- Réajustement de la compensation de la réforme des impôts à la production, correction en cours d'année à la hausse de 13,9K€/BP 2022
- Diminution de la participation de la CAF de 101K€/BP 2022, qui s'explique par le transfert de l'exploitation de la crèche la petite Buissonnière à un délégataire, qui encaisse, en lieu et place de la Ville, la subvention de la CAF
- Une augmentation des prestations CAF pour la garderie de 18,6K€
- Une augmentation de l'État pour la réalisation des passeports et cartes nationales d'identité pour +7,1K€
- Diverses recettes +2,4K€

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	BP '2023
Dotation forfaitaire (DF)	2 479	1 916	1 818	1 662	1 550	1 448	1 297	1 347
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, dont DNP)	513	469	474	426	384	373	342	323
= DGF (A)	2 992	2 384	2 292	2 088	1 934	1 820	1 639	1 670

La DGF est en progression cette année de 30K€ grâce à la suspension 2023 de l'écêtement pour financer l'augmentation des péréquations autofinancées par les collectivités (vote de la loi de finances 2023). Cependant, la dotation nationale de péréquation, composante de la DGF, est en recul de 19K€, contre une augmentation de la dotation forfaitaire de 49K€ non écrêtées cette année.



Chapitre 75 : les autres produits de gestion courante

Chapitre	BP 2022	DEMANDE BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	€	%/RRF
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 658 037,00	1 688 269,00	1,82%	30 232,00	3%

Les mises à disposition des locaux aux associations ont été recalculées avec une valorisation en augmentation de 137K€ à 1 052K€ (+15%).

L'article 752 est constitué principalement des revenus des immeubles en progression de 12K€.

Ensuite, il s'agit de la traduction concrète de la signature de la convention de mutualisation avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

En effet, afin d'aider le C.C.A.S. dans l'exercice de ses fonctions, la Ville de Marcq-en-Barœul est amenée à lui apporter son savoir-faire et son expertise, et inversement.

Il est donc apparu nécessaire, afin de clarifier et d'optimiser la gestion des services, de formaliser dans une convention les liens existants entre le C.C.A.S. et la Ville.

Ce dispositif contractuel est en vigueur depuis six ans. La convention a pour but de fixer les dispositions relatives aux concours apportés par la Ville au C.C.A.S. et réciproquement.

Ainsi, la Ville a estimé, pour l'année 2023, apporter une aide directe de 266K€ au C.C.A.S. (valorisation en recettes exceptionnelles au 75888 de +31K€/BP 2022) et le C.C.A.S. apporte une aide à la Ville de 391K€ (affichée en dépenses exceptionnelles 65888, soit + 263K€/BP 2022), soit une valorisation finale prévisionnelle en faveur du C.C.A.S. de 125K€.

Les travaux de la crèche étant terminés, il n'a pas été réinscrit les 150K€ en recettes dans l'attente des indemnités d'assurance pour relancer les dépenses de reconstruction en fonctionnement à la charge de la Ville. Les dépenses de fonctionnement pour la reconstruction n'ont également pas été réinscrites.

Chapitre 013 : atténuation des charges

Chapitre	BP 2022	DEMANDE BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	€	%/RRF
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	412 240,00	434 597,00	5,42%	22 357,00	1%

Ce chapitre relatif à l'atténuation des charges de personnel évolue de 22K€ principalement par la valorisation des avantages en nature relatifs aux mises à disposition des agents.

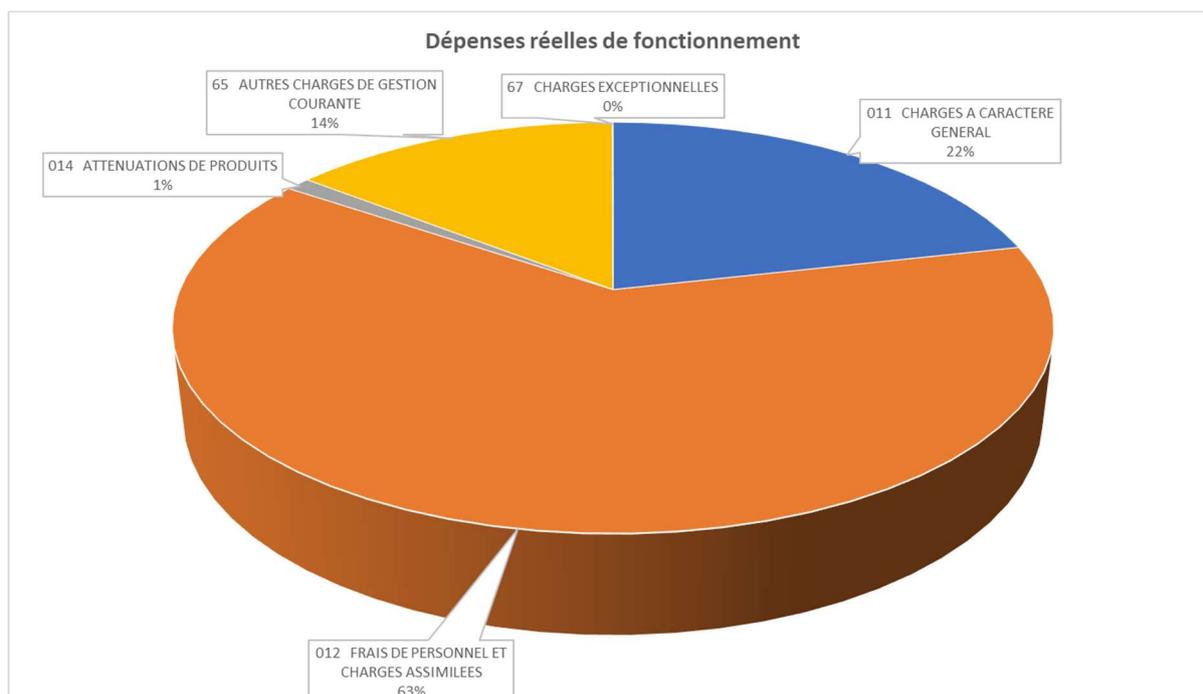
Les dépenses de fonctionnement par chapitre

L'équilibre de la section de fonctionnement repose en partie sur une maîtrise accrue des dépenses courantes et une optimisation de nos recettes.

Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à 49,1M€.

- ❖ Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 3,5M€ (+8,32%) pour atteindre 45,6M€.
- ❖ L'autofinancement est en baisse de 1M€ à 3,5M€.

Chapitre	BP 2022	DEMANDE BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	€	%/DRF
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 707 740,50	9 778 483,22	12,30%	1 070 742,72	22%
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	27 407 818,00	28 754 950,00	4,92%	1 347 132,00	63%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	290 000,00	490 000,00	68,97%	200 000,00	1%
AUTOFINANCEMENT	4 500 000,00	3 500 000,00	-22,22%	-1 000 000,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 681 849,72	6 564 620,78	15,54%	882 771,06	14%
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 997,00	12 000,00	0,03%	3,00	0%
Total Dépenses	46 599 405,22	49 100 054,00	5,37%	2 500 648,78	
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	42 099 405,22	45 600 054,00	8,32%	3 500 648,78	



Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise les achats de denrées, fournitures, petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les petits travaux, la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone, la location de matériel, la maintenance...

Chapitre	BP 2022	DEMANDE BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	€	%/DRF
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 707 740,50	9 778 483,22	12,30%	1 070 742,72	22%

Les charges à caractère général progressent de 12,30%, soit +1,07M€ pour atteindre 9,7M€. Elle représente 22% des dépenses réelles de fonctionnement.

Comme en témoigne le tableau suivant, sur les principaux postes en augmentation du chapitre 011, on notera l'augmentation de 1,4M€ (+87%) du poste énergie, ainsi qu'une progression des postes de prestations externes.

Nature	BP 2022	BP 2023	%	€
6042 ACHATS DE PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A AM	1 539 892,00	1 631 195,13	5,9%	91 303,13
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	200 000,00	200 000,00	0,0%	0,00
60612 ENERGIE - ELECTRICITE	1 598 003,00	3 000 044,00	87,7%	1 402 041,00
61521 TERRAINS	603 181,00	661 874,00	9,7%	58 693,00
6156 MAINTENANCE	268 764,00	385 661,89	43,5%	116 897,89
6161 MULTIRISQUES	118 630,00	130 500,00	10,0%	11 870,00

Au moment de la préparation budgétaire, l'inflation des coûts sur le chapitre 011 affichait une progression de 1,670M€. Il a été ramené à 1,07M€ par un plan de sobriété.

En effet, pour dégager des marges de manœuvre, devant cette situation inédite, nous avons engagé un plan de sobriété budgétaire et énergétique. L'administration marquoise a été contrainte de faire des économies en 2023. Devant cette conjoncture inflationniste, il a été décidé de limiter le montant des budgets 2023 au regard du réalisé 2022 (uniquement que le chapitre 011, les charges à caractère général), avec une diminution complémentaire de 1,5% appliquée à l'ensemble des services de manière égalitaire. Cette démarche permet d'économiser 600K€.

Chapitre 012 : les charges de personnel

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF ...) ou encore la médecine professionnelle.

Chapitre	BP 2022	DEMANDE BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	€	%/DRF
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	27 407 818,00	28 754 950,00	4,92%	1 347 132,00	63%

Dans un contexte de nécessaire maîtrise de la masse salariale, au regard de l'importance des dépenses contraintes et de la crise inflationniste que nous connaissons, la ville de Marcq-En-Barœul a la volonté de poursuivre sa politique de développement des ressources humaines, à travers des évolutions d'organisation, et des choix de gestion pertinents.

Les dépenses supplémentaires relatives à la masse salariale pour 2023 par rapport au réalisé 2022, se déclinent de la façon suivante :

1/ Des dépenses règlementaires et contraintes :

- La revalorisation du point d'indice : 400 000€
- La revalorisation des grilles indiciaires par rapport au SMIC : 50 000€
- La revalorisation indiciaire des 2 premiers grades de la catégorie B : 18 400€
- Les régularisations et ajustements maladie : 100 000€
- L'évolution des taux de cotisation : 10 000€
- La revalorisation du SMIC : 10 000€
- Les avancements d'échelon, de grade et la promotion interne : 50 000€

2/ Des dépenses volontaristes qui accompagnent les projets de la Ville :

En 2023, ils sont tournés vers la transition écologique, la politique relative au logement, la préservation des moyens alloués aux services et notamment à la tranquillité publique ou encore la réaffectation des agents du SAAD suite à la fermeture du service.

3/ Des dépenses à l'intention des agents :

- Une revalorisation du régime indemnitaire : 100 000€, susceptible d'évolution (ajustements par rapport à l'organigramme fonctionnel, régime indemnitaire de l'équipe de direction, revalorisation du régime indemnitaire minimal ...)
- La mise en œuvre du télétravail : 6 000€
- La mise en œuvre du forfait mobilités durables : 22 000€

4/ Un accompagnement social :

- La mise en œuvre d'une convention de participation au titre de la prévoyance
- Une subvention au COS
- Des prestations d'action sociale en faveur des agents et de leurs conjoints
- L'attribution d'une allocation pour enfants handicapés
- Un dispositif de don solidaire de jours de repos : 439 jours au compteur à ce jour

Des optimisations sont recherchées en termes d'évolution d'organisation, suite aux mutations et départs en retraite, ou encore grâce à des changements d'affectation, reclassements et mouvements de personnel, ceci conduisant à concilier de façon optimale la maîtrise de la masse salariale et les besoins de la collectivité dans un souci de préservation du service rendu.

Le choix d'un mode de gestion peut contribuer à alléger les dépenses de personnel telle la délégation de service public de la Petite Buissonnière qui conduit à une optimisation de 216 000€ en année pleine.

Malgré le niveau des dépenses contraintes, liées aux évolutions statutaires, le BP2023 est de 28 754 954€, soit : + 0,82% par rapport au Compte administratif 2022
+ 4,92 % par rapport au Budget primitif 2022.

Il faut aussi souligner que le vote d'une décision modificative de 1 150 000 € a été nécessaire aux dépenses de personnel en 2022, compte tenu des décisions règlementaires.

Hors la masse salariale, qui représente le poste le plus important des dépenses de fonctionnement, et qui intègre la prestation versée au titre de la médecine professionnelle, ainsi que la cotisation de l'assurance statutaire, les Ressources Humaines assurent la gestion de crédits destinés à la formation des agents (formations règlementaires, Hygiène et sécurité, ou encore apprentissage) ou des formations sollicitées par les agents dans le cadre de leur évolution professionnelle, dans le cadre du chapitre relatif aux dépenses à caractère général.

Pour 2023, les crédits inscrits sont de : 133 435€

Il s'agit aussi de mettre en œuvre les actions relatives à la prévention au titre de l'accompagnement, du reclassement, et du handicap :

À ce sujet, et grâce à un travail significatif mené au sein de la DRH par la référente Handicap et la gestionnaire administrative du dossier, la Ville ne doit à ce jour, s'acquitter d'aucune pénalité au titre du FIPHFP (Fonds d'insertion pour les personnes handicapées de la fonction publique).

L'autre volet du pôle prévention est tourné vers les risques professionnels et la réglementation, la gestion et l'entretien des équipements, la gestion des matériels et la gestion des formations obligatoires et des documents réglementaires, tel le Document Unique ou encore le RASSCT (Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail).

Les crédits inscrits à ce titre sont de : 74 937 euros

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES :

- Les ETP des titulaires restent constants : d'une moyenne de 511 ETP permanents en 2021 à une moyenne de 526 ETP permanents en 2022 ; une légère augmentation qui s'explique notamment par la titularisation de 14 agents du service Propreté
- Un absentéisme en baisse de 1% entre 2021 et 2022 et un taux de 5% au titre de la maladie ordinaire
- Un groupe de travail relatif à l'absentéisme doit être initié afin de rechercher les causes et d'identifier les mesures à renforcer ou à lancer

Une satisfaction générale est retirée des modalités d'organisation du temps de travail issues des 1 607heures et de la mise en œuvre du télétravail qui apporte de la souplesse dans l'exercice des missions.

À court et moyen terme, il s'agit de se pencher sur les leviers à mobiliser afin de sauvegarder l'attractivité de la fonction publique qui concerne toutes les collectivités territoriales.

Qu'il s'agisse des conditions d'attribution du régime indemnitaire, de l'optimisation des conditions de travail, de la qualité de vie au travail et de la préservation du sens de l'action menée.

Dans un contexte de contraintes drastiques, la créativité devra être priorisée.

Chapitre 014 : les atténuations de produits

Chapitre	BP 2022	DEMANDE BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	€	%/DRF
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	290 000,00	490 000,00	68,97%	200 000,00	1%

La Ville de Marcq-en-Barœul, malgré ses efforts constants pour construire des logements sociaux, affiche au 1^{er} janvier 2021 un déficit de logements sociaux pour atteindre le seuil réglementaire de 25% dans le cadre de la loi SRU.

Depuis décembre 2020, la Ville est frappée par un arrêté de carence. N'ayant pas atteint le seuil, elle est contrainte de verser une majoration de 60% de ces pénalités, qui représente 490K€ (déduction faite des subventions d'équipement versées aux bailleurs sociaux) et qui viendra réduire le produit des impôts locaux.

Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante

Ce chapitre intègre à la fois les indemnités des élus, les participations, les subventions aux associations, le forfait d'externat, les créances admises en non-valeur ou éteintes et les anciennes dépenses exceptionnelles, qui étaient auparavant au chapitre 67. Il s'agit de la valorisation des avantages en nature (valorisation comptable de la mise à disposition des agents et des locaux de la Ville à des associations, C.C.A.S.), des dotations ou primes pour l'aide aux projets, du soutien aux commerçants, et de crédits pour les subventions exceptionnelles qui seront attribués par délibérations en cours d'année.

Chapitre	BP 2022	DEMANDE BP 2023	EVOLUTION BP 2023 / 2022	€	%/DRF
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 681 849,72	6 564 620,78	15,54%	882 771,06	14%

Le chapitre 65 fait apparaître une augmentation de 882K€ pour :

- L'enveloppe allouée aux subventions est en progression de 300K€. Cette augmentation est fléchée principalement pour - le C.C.A.S. : 25K€, - le COS : 12K€, - Rigolo comme la vie pour exploiter la nouvelle crèche de la Buissonnière dans le cadre du contrat de concession de service public : 210K€, - OM Foot : 30K€, - Jazz en Or : 12K€, - Ligue d'impro : 2,5K€.
- Les Primes vélos à assistance électrique : 130K€
- Les classes Vertes : 9K€
- Les avantages en nature des associations ont été revalorisés avec une augmentation de 159K€ (la mise à disposition de locaux et d'agents sont inscrits en dépenses et en recettes)
- Ensuite, Il s'agit de la traduction concrète de la signature de la convention de mutualisation avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)
Ce dispositif contractuel est en vigueur depuis six ans. La convention a pour but de fixer les dispositions relatives aux concours apportés par la Ville au C.C.A.S. et réciproquement
Ainsi, la Ville a estimé, pour l'année 2023, apporter une aide directe de 266K€ au C.C.A.S. (valorisation en recettes exceptionnelles au 75888 de +31K€/BP 2022) et le C.C.A.S. apporte une aide à la Ville de 391K€ (affichée en dépenses exceptionnelles 65888, soit + 263K€/BP 2022), ce qui donne une valorisation finale prévisionnelle en faveur du C.C.A.S. de 125K€ (391-266)

Ville/CCAS	2022	2023	Variation
65888	128	391	263
75888	235	266	31
	107	-125	-232

Chapitre 66 : les charges financières

Les charges financières sont nulles, car la Ville n'a pas de dette.

2 SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

La section d'investissement s'équilibre à 23 043 402€, elle se compose de la manière suivante :

- 20 789 596€ de dépenses d'équipement et réserves foncières, répartis pour 14M€ en dépenses d'équipements, et 6,8M€ en réserves foncières.
- 2 253 806€ de mouvements financiers (opération d'ordre entre section et dépôt de garantie).

La structure budgétaire d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	20 789 596.51€	Autofinancement	3 500 000,00€
Dont Immobilisations Incorporelles	430 300€		
Dont Subventions d'équipement	630 000€	Dotations et fonds divers	1 301 000.00€
Dont Immobilisations Corporelles	11 719 296.51€		
Dont Immobilisations en cours	8 010 000€	Cessions	13 528 500.00€
Remboursement d'emprunt	0€	Financement d'équilibre	2 490 096.51€
Opérations d'ordre et dépôts	2 253 806.22€	Opération d'ordre et dépôts	2 223 806.22€
TOTAL	23 043 402.73€	TOTAL	23 043 402.73€

Comment finance-t-on les investissements ?

1 Calcul de l'épargne nette

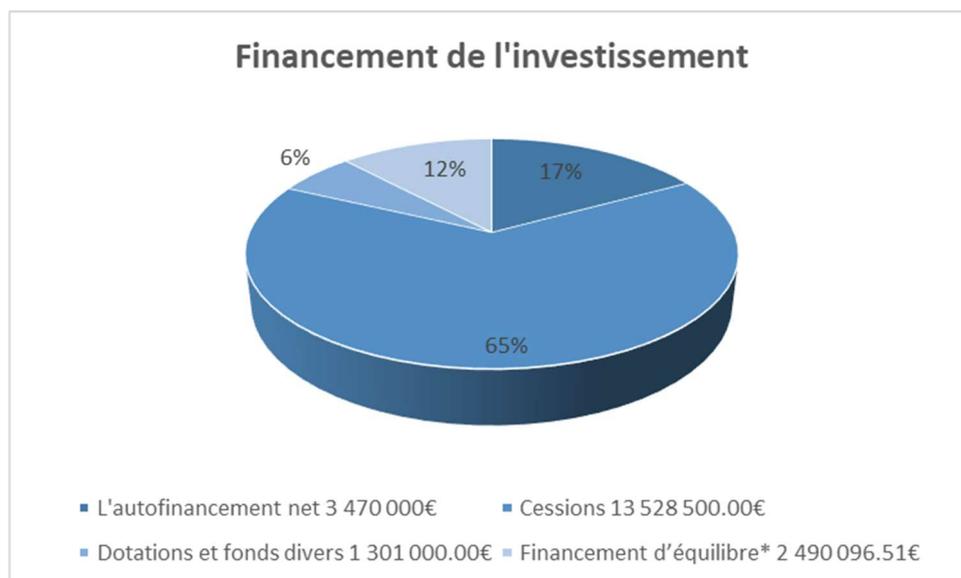
Recettes de Fonctionnement	49 100 054.00€
- Dépenses Réelles de Fonctionnement	- 45 600 054.00€
= Épargne Brute ou Autofinancement Brut	3 500 000€
- Remboursement du Capital des emprunts	0€
- Opérations d'ordre	- 30 000€
= Épargne Nette ou Autofinancement Net	3 470 000€

2 Le financement des dépenses d'équipement

Les 20 789 596,51€ de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante :

L'autofinancement net	3 470 000€	17%
Cessions	13 528 500.00€	65%
Dotations et fonds divers	1 301 000.00€	6%
Ressources propres	18 299 500.00€	88%
Financement d'équilibre*	2 490 096.51€	12%
Total	20 789 596.51€	100%

Ainsi 88% de nos investissements sont couverts par les ressources propres de la Ville et 12% par un financement d'équilibre*.



* Le financement d'équilibre sera annulé en DM1 lors de l'affectation du résultat. Il sera remplacé par des crédits provenant du fonds de roulement.

Le financement d'équilibre

Lors de la présentation de la maquette budgétaire, le budget doit être voté en équilibre pour chacune des sections, en fonctionnement et en investissement, conformément aux règles budgétaires des collectivités.

Au moment de la présentation du budget primitif, la section d'investissement est équilibrée par un emprunt pour deux raisons :

- En cours d'année, le taux de réalisation est variable dans l'exécution du budget (temps administratif, retards des chantiers...) et atteint de ce fait rarement 100%. Donc, on affiche un emprunt pour ne pas solliciter trop de ressources internes (des impôts par exemple), qui risqueraient de ne pas être utilisées. D'autant plus que la Ville dispose de ressources disponibles
- Néanmoins, on doit attendre l'approbation des résultats comptables en juin, au moment du vote du compte administratif, pour annuler l'emprunt et le remplacer par les ressources disponibles, qui sont le résultat comptable de l'année et le fonds de roulement (le résultat cumulé depuis plusieurs années)

En effet, la Ville finance des dépenses d'investissement par des recettes d'investissement, qui sont l'autofinancement, les dotations, les subventions, et les autres recettes...

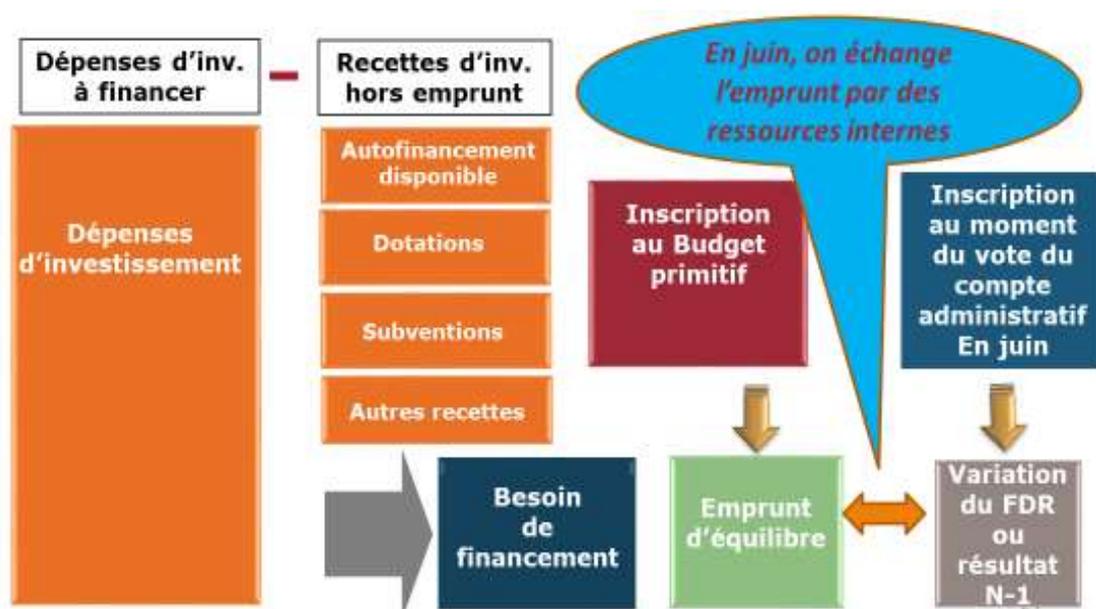
Si les dépenses d'investissement sont supérieures aux recettes, cela engendre un besoin de financement complémentaire. Il faut donc trouver des recettes pour équilibrer le budget d'investissement.

Dans un premier temps, lors du vote du budget primitif, on affiche un complément comptable appelé : emprunt.

Ensuite, au moment du vote du compte administratif, qui affiche le résultat de l'année et le résultat cumulé des années précédentes ou fonds de roulement, la Ville dispose de ses ressources propres excédentaires.

C'est à ce moment-là que l'emprunt d'équilibre affiché au budget primitif sera annulé.
Il sera remplacé par les ressources disponibles internes (le fonds de roulement ou résultats cumulés).

En 2023, la Ville continuera à ne pas avoir de dettes.



La dette

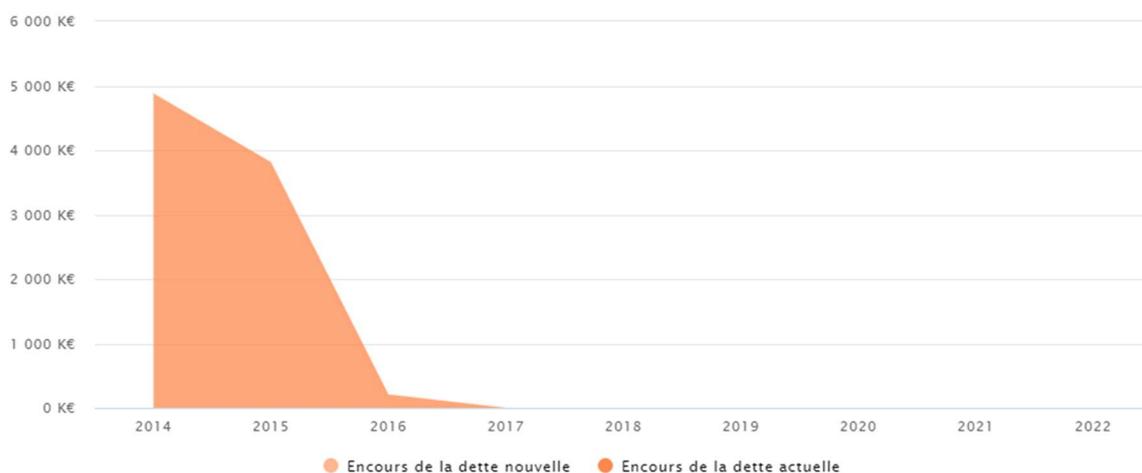
État de la dette bancaire

Au 1^{er} janvier 2023, la dette de la Ville est nulle.

- La dette/habitant Marcquois : 0€ (Moyenne de la Strate 1 109€)

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours brut au 1er janvier	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0	0	0	0
- Encours de dette récupérable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
+ Encours tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
= Encours de dette au 1er janvier	5 906	4 881	3 817	209	0	0	0	0	0	0

Encours de dette au 31 décembre



Liste des opérations d'investissement de 2023

Super	Opérat.	DEMANDE BP 2023
	PAS DE SUPER OPERATION	1 775 280,51
0014	OPER."LA FORGE"	5 000,00
1505	PROG." ESPACE ST JOSEPH"	19 000,00
1508	PROG." ACHAT DE LICENCES INFORMATIQUES"	163 300,00
1512	PROG." SIGNALISATION AUX ABORDS DES ECOLES"	2 000,00
1517	PROG." ENFOUISSEMENT"	600 000,00
1519	PROG." ACCES PMR TOUS BATIMENTS"	117 000,00
1520	PROG." ISOLATION THERMIQUE BATS ET CHAUDIERES"	40 000,00
1521	PROG." VEHICULES MOTOS"	368 500,00
1522	PROG." SECURITE INCENDIE"	40 000,00
1523	PROG."MISES AUX NORMES ACCESSIBILITE TOITURES"	25 000,00
1524	PROG." BE,SPS,BC ET DIAGNOSTICS"	35 000,00
1525	PROG." MISE EN CONFORMITE INSTAL.ELECTRIQUES"	68 000,00
1526	PROG." ENTRETIEN ET GESTION PATRIMOINE"	636 000,00
1529	PROG." MOBILIER DE BUREAU"	30 000,00
1530	PROG." MISE EN CONFORMITE PARC ASCENSEURS"	15 000,00
1535	PROG." EXTENSION RESEAU WIFI"	3 000,00
1538	PROG." TRAVAUX ECOLES"	1 041 000,00
1540	PROG." GROS APPAREILS ELECT.DANS LES CUISINES"	6 000,00
1541	PROG." MOBILIER DES ECOLES ET DE RESTAURATION"	60 600,00
1545	PROG." ECLAIRAGE PUBLIC ET FIBRE OPTIQUE"	115 000,00
1546	PROG." ECLAIRAGE PUBLIC RENOVATIONS"	850 000,00
1547	PROG." VOIRIES MUNICIPALES"	287 000,00
1548	PROG." CIMETIERES	125 000,00
1549	PROG." OP.PONCTUELLES & GROS ENTRETIENS EV"	180 000,00
1606	PROG."OPTIMISATION ARCHITECTURE RESEAU"	13 000,00
1609	PROG."POLO HOCKEY CLUB"	400 000,00
1705	PROG"RESTAURANT MUNICIPAL"	20 000,00
1901	PROG."SOLUTIONS DE SECURITE"	31 000,00
1903	PROG."MATERIELS INFORMATIQUES"	233 616,00
1904	PROG."NUMERIQUE DANS LES ECOLES"	53 800,00
1908	PROG"BUDGET PARTICIPATIF"	100 000,00
1909	PROG."MISE EN CONFORMITE LEGIONELLOSE"	20 000,00
1912	PROG."ARBRES EN VILLE"	250 000,00
1917	PROG."TRAVAUX STADE NIQUET"	217 000,00
2001	PROG."THEATRE DU COLISEE"	90 000,00
2006	PROG."MEDIATHEQUE TRAVAUX"	58 000,00
2105	PROG."MJ ET RESTAURATION GS DU PONT"	700 000,00
2106	PROG."EXTENSION ECOLE DE MUSIQUE"	850 000,00
2107	PROG."SALLE ROUGES BARRES"	1 550 000,00
2108	PROG."MAISON DU DEVELOPPEMENT DURABLE"	350 000,00
2109	PROG."8-10 RUE RAYMOND DERAINE"	840 000,00
2201	PROG."SYSTEME VIDEO PROTECTION"	82 000,00
2202	PROG."HIPPODROME"	22 000,00
2204	PROG."ECOLE EUROPEENNE"	70 000,00
2301	PROG."ACQUISITIONS FONCIERES"	6 805 500,00
2303	PROG."ECONOMIE ENERGIE"	225 000,00
2304	PROG."DECRET TERTIAIRE"	50 000,00
2305	PROG."AMENGT EV PLACE DE LA VICTOIRE"	325 000,00
2306	PROG."PISCINE EXTENSION"	40 000,00
2307	PROG."KIOSQUE VALMY"	380 000,00
2308	PROG."SQUARE EALING"	40 000,00
2309	PROG."PISTE CYCLABLE SCHUMAN"	142 000,00
2310	PROG."REQUALIFICATION COURS ECOLES"	225 000,00
Total Dépenses		20 789 596,51

Liste des cessions et acquisitions foncières 2023

1. Les acquisitions foncières

Il est programmé 6,8M€ d'acquisitions foncières en 2023.

Inv Dép Foncier		2023
Terrain Charcot - EELM / Asso diocésaine		66 500 €
3 MONTGOLFIER		190 000 €
96 PASTEUR		260 000 €
Debussy - cimetièrè		40 000 €
Chemin . CLEMENT - Expro CROIX		2 750 000 €
118 Marne - Etat abandon manifeste		200 000 €
Garages		40 000 €
10 Rue du Nord		254 000 €
27 Rue de Menin		655 000 €
Veille foncière		250 000 €
Provinces du Nord		2 100 000 €
TOTAL		6 805 500 €

2. Les cessions foncières

Il est affiché dans le budget 13,5M€ de recettes foncières.

Les cessions Calicéo et Jeanine Manuel d'un montant de 10M€ ont été encaissées en 2022 (Total 2). Pour des raisons de contraintes techniques et de temps, nous n'avons pas pu les comptabiliser en 2022. La cession Calicéo a été encaissée en fin d'année. Par contre, l'encaissement de Jeanine Manuel a été réalisé en début d'année. Cependant, nous avons demandé des directives et des arbitrages auprès de la DRFIP pour parfaire les écritures comptables. Nous avons clos nos échanges en octobre. Il devait y avoir une coordination entre les budgets du SIVOM Centre Métropole et de la Ville pour réaliser les écritures. De ce fait, les écritures ont été reportées avec l'accord de notre Trésorier en début d'année 2023.

C'est pour cette raison que vous voyez inscrire en dépenses d'ordre (041) et en recettes d'ordre (041) la somme de 2,2M€ pour passer ces écritures comptables.

Enfin, il est prévu 3,5M€ de nouvelles cessions en 2023 (Total 1).

Inv Recettes Foncier		2023
Jean Jaurès 90 - Maison des Œuvres		292 500
Menin 112		225 000
Doolæghe		3 000 000
TOTAL 1		3 517 500
Calicéo		3 011 000
Ecole Jeanine Manuel		7 000 000
TOTAL 2		10 011 000
TOTAL 1+2		13 528 500

LE BUDGET ANNEXE « HIPPODROME ET ACTIVITÉS DIVERSES »

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 1 795 313€.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 109 693€ et la section d'investissement à 685 620€.

Le budget annexe « HAD »	
Fonctionnement	1 109 693€
Investissement	685 620€
Total	1 795 313€

Dans la délibération du 19 décembre 2017 relative à la requalification de l'activité du cinéma en un Service Public Administratif (SPA), il avait été stipulé :

- le transfert de l'activité du cinéma requalifiée en SPA au 01/01/2018, vers le budget annexe HAD, qui est déjà assujéti à la TVA et régenté par l'instruction comptable M57
- la mise en place d'une comptabilité analytique pour le cinéma sous une codification fonctionnelle dans le budget annexe HAD :
 - Fonction 317 pour les salles de cinéma du Pont des Arts
 - Fonction 325 pour le bâtiment de l'hippodrome
 - Fonctions 3+4+5+6+8 pour les locations éligibles à la TVA

Vous retrouverez cette codification dans la maquette budgétaire comme suit :

	Cinéma Colisée	Cinéma Ponts des Arts	Hippodrome	Redevances Hors Hippodrome	Non ventilable	TOTAL BP 2023
Fonction comptable	316	317	325 Hippo	3(Brasserie)-4-5-6-8	0	
Investissement						
Dépenses Investissement	0,00	10 000,00	175 620,00	0,00	500 000,00	685 620,00
Recettes investissement	0,00	0,00	0,00		685 620,00	685 620,00
Fonctionnement						
Dépenses de fonctionnement	0,00	6 000,00	340 703,00	69 270,00	693 720,00	1 109 693,00
Recettes de fonctionnement	0,00	3 100,00	403 320,00	702 273,00	1 000,00	1 109 693,00

- les 185K€ de crédits d'investissements sont prévus pour des travaux de mises aux normes de l'ascenseur, légionellose, travaux d'amélioration du site de l'hippodrome.
- il est également prévu de transférer 500K€ du budget HAD vers la Ville, car les travaux prévus sont reportés.

2023

L'année de toutes les transitions au
service des Marcquois !

Démocratie participative et transition écologique

La démocratie participative désigne l'ensemble des démarches qui visent à associer les citoyens au processus de décision politique. Marcq-en-Barœul a été une ville pionnière en institutionnalisant les conseils de quartier alors que la loi ne l'y obligeait pas et l'a inscrit dans son mode de gouvernance. C'est dans ce cadre que différents projets sont menés durant cette mandature. En 2023, des actions seront confortées et de nouveaux projets verront le jour.

Ainsi, les conseils de quartier organiseront différents évènements : un évènementiel dans les Belles Terres et au Plouich, une action de fleurissement des maisons au Pont, une étude sur la mobilité et les parcs dans les quartiers Buisson et Croisé-Laroche et enfin un projet sur l'histoire et l'évolution du quartier Mairie Hippodrome (avant / après).

Le budget participatif est reconduit. Il permet aux habitants d'être force de proposition sur des projets en lien avec des thèmes prédéfinis à savoir, pour l'année 2023 : loisirs en ville et sports en ville.

Des rencontres de quartier (afterwork, réunions publiques, réunions thématiques) ainsi que des actions de propreté seront également proposées aux habitants pour leur permettre d'être acteur dans leur quartier, acteur dans leur Ville.

Des ateliers de concertation sur les grands projets seront également organisés tant d'un point de vue réglementaire qu'au regard d'une volonté municipale de partager avec les habitants.

La mobilité douce, la nature en ville, tendre vers le zéro déchet, réduire notre consommation en eau et énergie forment les principaux axes sur lesquels la Ville s'appliquera au cours de l'année 2023.

Ainsi, la Ville poursuivra ses actions en matière de mobilité douce (vélo et marche) qui conduira à limiter les émissions de gaz : aides à l'achat de vélo à assistance électrique dans le cadre des déplacements domicile-travail ; formation « savoir rouler à vélo » ; développement d'arceaux et box vélos ; expérimentation « rues scolaires » ; développement d'itinéraires piétons...

Dans le cadre de son programme « la nature en ville », elle reconduira l'opération « un arbre aux Marcquois », remettra en place le programme de végétalisation des façades, proposera des ateliers ouverts à tous sur le site du jardin du noyer pour accompagner les habitants au jardinage et à la culture maraîchère.

La Ville maintiendra ses actions de sensibilisation au zéro déchet avec le défi des familles (presque) zéro déchet et la proposition d'ateliers dédiés à ces familles tandis que d'autres seront ouverts à tous les habitants. Dans le cadre de cette action, la prime d'aide à l'achat d'un composteur est reconduite.

L'eau et l'énergie sont des enjeux majeurs. Pour ce faire, la Ville mènera son plan de sobriété énergétique et proposera des actions de sensibilisation. Comme par le passé, elle versera une aide à l'achat de récupérateur en eaux pluviales ou encore de mousseurs pour économiser l'eau.

En 2023, la maison de la transition écologique ouvrira ; ce lieu ressource sera la vitrine de toutes les actions mises en œuvre au niveau local.

Tranquillité et sécurité urbaine

En 2023, la Ville de Marcq-en-Barœul continuera de renforcer son action en matière de prévention et de tranquillité publique.

Le budget 2023 prendra en compte les moyens nécessaires tant humains que matériels afin de poursuivre notre surveillance 7 nuits/7 et 6 jours/7.

Les résultats encourageants sur les faits résolus, à l'aide de notre centre de supervision urbain, nous invite à poursuivre le déploiement de zones couvertes par la vidéoprotection, tout en renouvelant certaines caméras devenues obsolètes et incompatibles avec une exploitation efficiente de notre logiciel de relecture rapide acquis en 2022.

De nouveaux investissements dans le domaine de l'équipement permettront d'accentuer l'efficacité d'action de la police municipale.

Notamment en renouvelant, et en élargissant, notre flotte de PV électronique qui se fait vieillissante et obsolète.

Cet achat permettra une aisance de fonctionnement lors des chevauchements d'équipes.

Après avoir limité l'accès à notre salle d'armement en 2022, nous poursuivons la sécurisation de cet endroit avec l'installation d'une armoire forte spécifique à coffres individuels.

La spécificité de ce dispositif est d'avoir une visibilité sur les armes présentes à tout moment, les coffres individuels étant en plexiglass. Equipement adopté également par les forces étatiques.

Le déploiement des équipements individuels de protections des agents, par la fourniture d'un gilet pare-balle, est déjà engagé. La période d'efficacité optimale de ces gilets est estimée à 10 ans par les fabricants.

En 2023, 6 gilets pare-balle arrivent au terme de cette période et seront donc renouvelés.

Une politique sportive volontariste visant à la promotion et au développement du sport et de la santé

Un entretien soutenu et un développement constant du patrimoine sportif

La Ville continuera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine sportif.

L'étude de conception de la nouvelle salle de sport du Collège Rouges sera poursuivie avec pour objectif de commencer les travaux dans le courant du 2^{ème} trimestre.

Deux projets d'équipements sportifs seront mis en œuvre. Le premier dans le quartier des Belles Terres à proximité de la ferme aux oies, avec une halle sportive couverte regroupant un terrain synthétique multisports et un terrain de basket 3x3. Le second au stade Gilles D'Halluin avec la création d'un mini terrain synthétique d'entraînement.

Une politique sportive active, innovante et ambitieuse malgré la hausse des coûts énergétiques

Avec la hausse des coûts énergétiques, un plan de sobriété énergétique sera mis en place pour l'ensemble des équipements sportifs

Pour accompagner les actions mises en place, le budget de dépenses de fonctionnement connaîtra une légère baisse de 1.5%. Les recettes resteront stables à hauteur de 396 500€.

La ville continuera de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens adaptés afin de favoriser l'enseignement de l'EPS et le développement des habilités motrices pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires.

Huit éducateurs interviendront sur le temps scolaire en Education Physique et Sportive, toutes les séances de natation seront dispensées par l'ensemble des Maitres-Nageurs Sauveteurs Municipaux.

Les équipements sportifs ainsi que le matériel pédagogique seront mis à disposition et le transport des élèves sera pris en charge intégralement.

Par le biais de subventions de fonctionnement mais aussi d'aides indirectes telle que la mise à disposition de salles de sport et de stades et pour certains, d'éducateurs sportifs spécialisés, le soutien apporté aux associations sportives marcquoises ne faiblira pas et restera de qualité. L'enveloppe budgétaire des subventions aux associations sportives sera même augmentée de 30 000€ (537 050€).

Les actions sportives municipales à destination de tous seront prolongées et continueront de se développer : Marcq-en-forme, l'école d'orientation municipale, le jardin aquatique, les leçons de natation et l'école municipale de kickboxing. Les manifestations sportives habituelles s'organiseront de nouveau (semi-marathon, course de trottinettes). Des actions concernant la promotion des Jeux Olympiques de Paris 2024 seront mise en œuvre (Semaine Olympique et Paralympique, journée de l'Olympisme)

Une politique de prévention à la santé pour tous

Les formations à destination du grand public, des associations sportives et du personnel municipal à l'usage des défibrillateurs reprendront de manière régulière.

Le programme de prévention « Apprendre à porter secours » pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires marcquoises sera reconduit.

Le projet sport sur ordonnance à destination des personnes en affection longue durée continuera à se développer.

L'éducation de nos enfants

La direction de l'enseignement s'est engagée dans un programme de requalification et d'aménagement des cours de récréation de ses écoles maternelles et élémentaires afin que ces dernières soient des espaces mieux partagés par tous et pour tous et axés sur le bien-être des enfants. Les cours requalifiés proposeront des espaces plus naturels, davantage de végétation, une meilleure gestion de l'eau de pluie, des aménagements plus ludiques, des coins calmes et une meilleure répartition de l'espace selon les usages.

150.000€ sont engagés pour que les cours des écoles Françoise Dolto et Charles Péguy bénéficient en 2023 des nouvelles organisations qui répondront aux besoins fondamentaux des enfants de mouvement, d'exploration et de contact avec la nature.

Les projets éducatifs portés par les enseignants correspondant au souhait de la Ville de lutter contre le réchauffement climatique seront accompagnés par la Direction de l'enseignement (mise en place de potagers, formation à la biodiversité, ...). 5.000€ sont alloués à l'implantation de potagers et d'aménagements paysagers.

La Ville s'est engagée à accompagner la communauté éducative dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Tous les agents municipaux accompagnant les classes élémentaires bénéficieront d'un plan de formation leur permettant de mieux identifier les situations de harcèlement et de pouvoir apporter aux victimes une réponse adaptée.

À l'initiative du Conseil Municipal des Enfants, des bancs de l'amitié seront installés dans l'école permettant aux enfants trop timides ou en difficultés de rompre leur isolement ou de solliciter un adulte.

Le Conseil Municipal des Enfants sera renouvelé au mois de novembre pour un nouveau mandat de deux ans.

La Ville continue d'accompagner l'école Européenne Lille Métropole dans ses dépenses d'équipement et de fonctionnement pédagogique. L'enjeu de cette année sera de faciliter le transfert de la gestion de la restauration du premier degré vers l'Établissement Public Local d'Enseignement International.

De même, la direction de l'enseignement sera engagée dans le transfert de la restauration scolaire vers les établissements privés. Ce transfert modifiera en profondeur les relations financières entre la commune et l'ensemble de ses écoles privées avec notamment la détermination d'un nouveau forfait d'externat.

La Ville de Marcq-en-Barœul s'est engagée dans un plan de modernisation et de simplification des démarches administratives.

À l'image de ce qui a été réalisé avec la dématérialisation du dossier famille, les familles souhaitant bénéficier des services périscolaires municipaux (garderie du matin et du soir, repas, études surveillées) sont invitées à effectuer les réservations par l'intermédiaire de l'Espace Citoyen. Cette démarche de dématérialisation des modalités de réservation périscolaire vise également à limiter le gaspillage alimentaire. Jusqu'à présent les familles commandaient les repas le jour même. Afin que chaque enfant puisse bénéficier d'un déjeuner le prestataire de service produit un nombre de repas plus important que nécessaire. La commande des repas en amont permettra de produire selon les justes besoins. L'économie attendue est de l'ordre de 10.000€ et surtout d'éviter de repercuter sur la tarification les hausses des coûts de production.

La Ville continue de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens nécessaires et concrets pour favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants marcquois. 33.000€ sont programmés pour la mise à disposition de fournitures scolaires.

Enfin, une carte cadeau d'une valeur de 15€ à faire valoir à la librairie « La Forge » et une journée d'activité sur la côte d'Opale seront offerts à chaque élève quittant le premier degré pour rejoindre le cursus du secondaire : 24.000€.

L'animal en Ville

Le bien-être des animaux est devenu une préoccupation sociétale. Le fait d'intégrer le bien-être de l'animal aux politiques publiques témoignent d'une réelle volonté de faire de notre Ville un espace public respectueux de toutes les espèces.

C'est dans ce cadre que la Ville a intégré le syndicat intercommunal à vocation unique de création et de gestion de la fourrière pour animaux errants de Lille et ses environs (SICGFA). En 2023, elle versera une subvention à cette structure.

En 2023, elle continuera à mener des campagnes de stérilisation des chats errants ; la stérilisation est un outil de lutte et de prévention contre les abandons et les atteintes au bien-être animal.

Elle poursuivra également son soutien au tissu associatif local par le versement d'une subvention à trois associations pour leur permettre de poursuivre leurs actions visant à recueillir et faire adopter des chats errants.

Pour la première fois, un évènement sera organisé qui regroupera différents volets de la thématique « Animal en Ville ». Par ailleurs, un programme de sensibilisation sur la biodiversité sera proposé aux élèves marcquois.

Le dynamisme économique et l'emploi

Le budget 2023 permettra de réaliser les différents évènements.

Le forum de l'emploi qui se tenait sur 2 jours en 2022, ne tiendra que sur une seule journée en 2023. Un éventuel projet d'une seconde édition durant le second semestre est en réflexion si le succès est au rendez-vous lors de celui de mars.

Des contacts ont été repris avec la plate-forme « Mon Job à Marcq » afin d'assurer à nouveau une étroite collaboration avec le prestataire.

Fin de premier semestre seront organisées les « Olympiades Inter-Entreprises ».

La fin de second semestre sera marquée par la tenue du salon des commerçants et artisans ainsi que par une animation prévue lors des fêtes de fin d'année en collaboration avec l'association « Enseignes de Marcq ».

Une continuité dans l'action des marchés communaux sera poursuivie. Seul, le marché Doumer devrait connaître un développement interne. Des marchés nocturnes devraient également être renouvelés.

Une politique municipale artistique et culturelle ambitieuse, au plus près des usagers

La Ville de Marcq-en-Barœul s'attache à soutenir les artistes tout en proposant aux Marcquois et aux Marcquoises des activités artistiques et une programmation culturelle éclectique, qualitative et au plus près des habitants.

Pour ce faire, la Ville disposera d'un budget de fonctionnement de 689.000 €.

La Ville poursuivra ses efforts d'optimisation financière et organisationnelle ainsi que ses démarches en faveur d'une diversification des sources de financement.

La Ville de Marcq-en-Barœul s'attachera également à intensifier le rayonnement de l'offre culturelle municipale en renforçant notamment les projets transversaux avec les associations marcquoises et entre les équipements et services municipaux. La Ville poursuivra ses actions de proximité au sein des quartiers et au plus près des scolaires et des familles, dans le respect d'une démarche écologique.

Après l'ouverture du pôle culturel Le Pont des Arts puis du Minorelle, la Ville de Marcq-en-Barœul poursuit son développement culturel avec la réouverture du théâtre Colisée et la construction d'un kiosque à musique dans le Parc Valmy ainsi que d'une extension au Conservatoire de musique, danse et théâtre à rayonnement communal.

La Ville poursuit également son programme pluriannuel d'entretien, de maintenance et de renouvellement des équipements culturels municipaux.

Évènementiel – Animation - Relations Internationales

● Grands évènements

Le budget 2023 permettra, avec deux années impactées par la crise sanitaire, de reprendre pleinement les évènements qui ponctuent la vie de la cité.

Dès le printemps, Pont en Fête ouvrira les festivités avec une manifestation qui se déroulera sur la place Doumer et dans le parc du Château Vanderhaeghen. Elle sera axée sur la famille et les loisirs, sans oublier les arts de la rue.

Le 13 juillet proposera sa scène à une artiste en devenir, permettant ainsi de découvrir les nouveaux talents à l'Hippodrome et de passer une soirée festive avant le feu d'artifice.

Véritable fête de rentrée et d'ouverture de la saison culturelle, la Saint-Vincent d'Automne se déroulera dans un périmètre revu, mettant ainsi en valeur l'église et sa place ainsi que le mail de l'avenue Foch. De nombreuses compagnies de théâtre de rue donnent à cet évènement un caractère chaleureux et convivial.

Enfin, Noël à l'Hippodrome marque le début des vacances de Noël avec de nombreuses surprises et un feu d'artifice à l'issue du Marché de Noël Associatif.

● Animation de proximité

La Ville poursuivra son accompagnement auprès du tissu associatif, particulièrement lors d'évènements comme les braderies, la fête du Parc Valmy, les fêtes de quartier telles que les chasses aux œufs, les braderies des enfants.

Le Marché de Noël Associatif sera reconduit à l'Hippodrome et, cette année, le Forum des Associations permettra à tous les Marcquois de se choisir une activité ou de s'investir au sein d'un projet.

A noter également que la Ville favorisera l'organisation des fêtes des voisins au printemps avec la rédaction de flyers et la mise en place de barriérage.

La mise à disposition des salles pour l'organisation d'activités ou de temps forts se poursuivra en favorisant la sobriété énergétique.

● Solidarités internationales

2023 permettra de retrouver à nouveau la Semaine de la Solidarité Internationale avec les acteurs de ce secteur qui se regroupent pour proposer aux Marcquois une vente solidaire ainsi que la Fête aux Huîtres.

Ces manifestations mettent en lumière l'action de fond de ces associations qui œuvrent dans le domaine de la coopération internationale.

● Relations internationales

Les actions dans ce domaine se poursuivront cette année avec la reprise du camp d'été franco-allemand en juillet qui permet à une vingtaine de jeunes de se rendre à Gladbeck et de rencontrer de jeunes allemands et polonais.

La Semaine de l'Europe constitue un temps fort où les associations de jumelage, les écoles, les porteurs institutionnels s'associent pour proposer aux Marcquois des activités et manifestations afin de promouvoir l'esprit européen.

Il s'agit également de sensibiliser les jeunes générations à ce que l'Europe propose en termes de mobilité et d'ouverture au monde qui les entoure.

Des actions pour les générations futures

Soutenir les familles dans la conciliation de leur vie professionnelle et familiale

Au tout début de l'année 2023, la crèche la Buissonnière a ouvert les portes de ses 37 nouvelles places de crèches, dont 10 dédiées aux enfants en situation de handicap. Pour rappel, le budget d'investissement pour cet équipement est de 1 309 120€ co-financés par la CAF (349 400€), le Département (134 575€) et le SIVOM Centre Métropole (350 000€). Cette crèche est gérée en concession de service public, ainsi que sa voisine, la crèche la Petite Buissonnière (20 places créées en 2020) pour un total de 57 places. La participation de la Ville se monte à 215 000€ pour l'année 2023.

Les crèches municipales se fourniront courant 2023 en repas en liaison froide, afin de mieux remplir les obligations de la loi EGALIM : cela représentera 58 000€ en 2023 pour les enfants accueillis dans 2 crèches Maison de l'Enfance et Ilot Câlin (le jardin d'enfants reste rattaché au marché de repas des écoles).

Pour leur fonctionnement annuel, les crèches municipales (collectives et crèche familiale) utiliseront un budget de 195 400€ contre 237 750€ en 2022 (hors masse salariale). Ce budget a été optimisé au mieux afin de participer à l'effort commun du budget municipal.

Les participations de la CAF et des familles représenteront une recette de 1,6M€. Les investissements réalisés dans les structures petite enfance se monteront à 66 200€ dédiés au renouvellement de matériel.

La Ville cofinance également la crèche à vocation d'insertion professionnelle du Centre Social et Culturel pour un montant de 102 752€. L'année 2023 renouvelle la convention de partenariat en convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, avec un maintien de la subvention à son montant 2022 de 240 129€ dans un contexte budgétaire particulièrement tendu.

Afin de toujours mieux accompagner les parents dans leur recherche de mode d'accueil, le Relais d'Assistantes Maternelles se transforme en Relais Petite Enfance. Un nouvel outil en ligne viendra faciliter la recherche des parents en mettant à jour les données petite enfance de la Ville.

La ludothèque animée par l'association Pigeon Vole, préparera sa mutation afin de proposer un nouveau projet revu au bénéfice des familles marcquoises, dans un nouveau local situé rue Derain dont les travaux se déroulent en 2023 : une installation est prévue pour l'automne. Pour l'investissement, la CAF du Nord soutient les travaux de cet équipement à hauteur de 75 000€.

Accompagner les enfants et les jeunes vers l'âge adulte

Afin de faire vivre toute l'année durant les mercredis et les vacances scolaires les accueils de loisirs maternels, primaires et adolescents ainsi que les maisons de jeunesse, la Ville dédie un budget de 398K€ (hors masse salariale), dont 188 500€ pour la restauration en liaison froide (qui subit l'inflation), 83 000€ d'achats de prestations d'animation et 28 200€ de transports (contre 41 000€ consommés en 2022). C'est sur ce budget « transports » qu'a été principalement conduit l'effort d'économies, en toute cohérence avec l'objectif de transition écologique affiché par la Ville. Ainsi, il y aura moindre recours à des prestations lointaines et davantage recours aux cartes de transport gratuites pour les mineurs dans la MEL.

Les recettes attendues par la CAF et les participations des familles sont de 889 500€.

Les évènements jeunesse (Fête du jeu, Chantez Marcq, Allumoirs) égayeront à nouveau les quartiers avec un budget de 15 200€, optimisés afin de renouveler leur formule.

Le projet de la Maison de la Jeunesse du Pont dans un nouveau bâtiment intégrant également le restaurant scolaire au sein de l'école Joséphine Baker est travaillé par les architectes sélectionnés par la Ville sur concours à l'automne 2022. Les marchés de travaux devraient se dérouler courant 2023 pour des travaux étalés fin 2023 et 2024, pour un investissement estimé à 2 550 000€.

L'année 2023 sera consacrée à structurer le travail du Conseil des Jeunes créé en 2021 et renouvelé une fois, dont le budget se monte à 2 600€.

10 500€ sont dédiés comme les autres années aux bourses pour le permis de conduire ou le BAFA en échanges d'heures de bénévolat dans les associations. Les partenaires associatifs comme les scouts, l'Outil en Main ou encore l'Association pour l'Accompagnement à la Scolarité Dans et Avec les Familles (AASDAF) sont subventionnés à hauteur de 7 950€.

La mise en œuvre du Projet Éducatif de Territoire

La Ville a écrit fin 2022 son Projet Éducatifs de Territoire (PEDT), en lien avec les partenaires du territoire. Ce document a pour vocation d'établir une vision commune et unifiée de l'animation des temps périscolaires et extra-scolaires des enfants d'âge maternel et élémentaire autour d'objectifs éducatifs partagés. Un suivi et une coordination des acteurs ont lieu régulièrement. La Ville pourra ainsi bénéficier du Plan Mercredi, un financement supplémentaire de la CAF de 39 000€ ainsi qu'un assouplissement du taux d'encadrement des enfants le mercredi : grâce à celui-ci, de nouvelles places (20) sont créées pour répondre à la demande supplémentaire des familles en cette année 2023.

Inclure le handicap dans toutes nos structures accueillant les enfants

La Ville de Marcq-en-Barœul porte de longue date une volonté forte d'inclusion des enfants avec handicap dans les structures petite enfance, enfance et jeunesse. En petite enfance, les professionnelles sont accompagnées par le RIIEH, Réseau Intercommunal et Inter-institutionnel Enfance Handicap pour des formations. Pour la jeunesse, la Ville accueille les enfants en situation de handicap en leur dédiant un animateur chacun, pour une masse salariale annuelle d'environ 111 000€, qui sera cofinancée à hauteur de 60% par la CAF (soit 66 900€) dans le cadre du dispositif Fonds Public et Territoires.

Les Seniors

La Ville de Marcq-en-Barœul reste davantage engagée sur la question du vieillissement et réaffirme plus que jamais son ambition à mieux accompagner et soutenir les 9 400 seniors marcquois.

Préserver l'autonomie de chacun des citoyens, lutter contre l'isolement social, numérique ou toute forme de discrimination sont des leitmotivs quotidiens.

Afin de favoriser le lien social, la Ville multiplie les initiatives : banquets, animations, spectacles, thé dansant, ateliers numériques. Elle apporte également son soutien aux clubs d'ainés et propose des actions dans les 7 structures d'hébergement.

Cette année, dans un contexte de crise qui perdure, elle propose aux seniors de 67 ans et plus de bénéficier gratuitement d'un colis festif de fin d'année pour permettre aux marcquois de partager avec leurs proches un repas de fête.

La prévention continuera à prendre une large place au travers du partenariat, qui permet à la Ville de proposer des actions sur l'aménagement de l'habitat, la sécurité à domicile, des ateliers collectifs de bien-être et de gym adaptée, de l'aquagym...

La Ville poursuit sa politique volontariste sur la question de la mobilité avec le remboursement des abonnements ILÉVIA des 65 ans et plus non-imposables et le maintien des dispositifs TULIP

Attachée à la démocratie participative, le conseil des seniors continuera d'être accompagné pour participer au diagnostic élaboré en lien avec le Réseau Francophone Villes Amies des Aînés. Ce qui permettra d'envisager un plan d'action d'amélioration pour les seniors marcquois et de s'adapter parfaitement aux constantes évolutions sociétales.

La Ville coordonne également les actions de la Semaine Bleue où l'intergénération fait sens.

Pour préserver la bonne santé ainsi que le bien vieillir, la ville va élargir son offre d'activités adaptées, c'est ainsi que des animations socio culturelles, sportives et de prévention se conjugueront et s'articuleront autour de 3 thématiques :

- Favoriser le développement personnel du public
- Développer le lien social et le vivre ensemble
- Favoriser la mobilité et le sortir de chez soi

Dès 2023, ces évolutions se déclineront au travers de l'évolution organisationnelle du service, en créant une « maison des seniors ». Un lieu unique aux multiples ressources qui permettra de mieux accompagner les seniors dans leurs projets de vie citoyenne.

Le cadre de vie et qualité urbaine de la Ville

Dans le cadre de l'exercice 2023, la Ville confirme les actions programmées dans le mandat afin de répondre à de nombreuses thématiques en incluant un volet environnemental omniprésent.

Ces actions se décomposent selon les thématiques suivantes :

Energie :

Après la crise « COVID », la Ville au même titre que les collectivités, fait face à une crise énergétique en relation avec les événements internationaux et économiques. Elle vient d'engager un programme d'économie d'énergie qui se décline sous plusieurs thématiques :

- L'usage concerne avant tout les températures ambiantes et la programmation du système de chauffe ainsi que le respect des consignes usuelles et d'utilisation des appareils consommant de l'énergie.
- Rénover, optimiser l'éclairage des bâtiments en équipant ces derniers par de la LED et poursuivre l'isolation thermique des bâtiments qui avait déjà été amorcées.
- Terminer le programme de rénovation LED de l'éclairage public.

Éclairage public :

En relation avec le programme de sécurisation du domaine public via l'extension du parc de caméras déployées sur toute la Ville, l'éclairage public est rénové progressivement par la mise en place de sources LED afin de diminuer les consommations et réduire son empreinte carbone.

Ce programme réparti sur plusieurs années permettra de rénover l'intégralité des 6 400 points lumineux durant le mandat.

En parallèle, ont été mis en place quelques points lumineux à énergie autonome solaire. Cette phase expérimentale donnera lieu à de nouvelles stratégies dès que la fiabilité sera avérée.

La Ville engage la 3^{ème} phase de travaux de rénovation avec appareillage LED qui lui permettra d'afficher une modernisation LED à 96 % d'ici la fin de l'année.

En matière sportive :

La Ville prévoit la construction d'une salle de sports dans le quartier des Rouges-Barres qui viendra s'appuyer sur la salle existante, elle-même rénovée. Le chantier débutera en milieu d'année 2023 pour une livraison en 2024.

Pour anticiper les nouvelles réglementations en matière de décret tertiaire, la nouvelle salle ainsi que l'ancienne seront chauffées à partir d'un dispositif de type géothermie.

Toujours sur le plan sportif mais accessible au grand public, la Ville engagera la construction d'une halle sportive en début de semestre 2023 à proximité de la Ferme aux Oies qui sera ouverte au public sans encadrement. Sa livraison s'effectuera avant la fin de l'année.

Développement durable et préservation du patrimoine :

La Ville a fait l'acquisition d'un bâtiment lié à une ancienne exploitation maraîchère correspondant à une des plus vieilles maisons construites sur la Ville. Cette dernière sera préservée dans un esprit muséal et deviendra le lieu d'échanges liés à la thématique environnementale.

Un hangar bois va être démolit et remplacé par une nouvelle structure de même nature qui pourra accueillir différents ateliers de formation et d'échanges.

Ces travaux débuteront dans le courant du 2^{ème} semestre 2023 avec la création d'espaces maraichers renforcés par un verger accessible au public.

Conformément aux engagements du début de mandat, la Ville confirme le renforcement de son patrimoine arboricole. Elle renouvèlera en outre l'intégralité des plantations d'alignement de la rue Henri-Robert Neu, soit 240 arbres d'une hauteur de 4 à 5 m.

Cette dernière s'achèvera au mois de mars 2023.

Gestion des bâtiments municipaux :

La Ville poursuit son programme de rénovation des bâtiments municipaux et confirme ses engagements liés à l'agenda programmé nécessaire à l'adaptation des structures face au handicap. Ce programme étalé sur 9 ans se terminera en 2025. En parallèle, de nouvelles stratégies sont mises en œuvre pour répondre au décret tertiaire à l'horizon 2030 pour engager des programmes de réduction d'énergie et confirmer la transition écologique liée à la neutralité carbone.

Culture :

Après la construction du Pont des Arts et la création du jardin Minorelle, la Ville va renforcer le potentiel d'accès à la formation musicale en créant une extension à l'école de musique. Ces travaux débuteront en 2023, sans faire abstraction à des travaux de rénovation du bâtiment principal.

Pour répondre à une demande croissante, la Ville va renforcer le pôle culturel avec la création d'une ludothèque positionnée rue Raymond Derain. Considérant le cachet du quartier dans l'esprit de certaines maisons « flamandes », la démolition/reconstruction intègrera le respect de cette architecture. Les travaux sont en cours et s'achèveront fin 2023.

Enseignement :

La Ville continue la rénovation des structures mises à disposition de l'enseignement selon un programme constant affiché pendant toute la durée du mandat. Ce programme intègre la construction de préaux sur une période de 3 ans et la construction d'un nouvel espace de restauration dans le quartier du Pont. La livraison de ce bâtiment s'effectuera dans le courant 2024. On notera que cette initiative est conjuguée à la construction d'une maison de jeunesse associée dans le même bâtiment qui permettra de mutualiser les ressources.

Espaces publics extérieurs :

La Ville s'associe à la MEL afin de rénover l'ensemble des voiries en intégrant prioritairement le développement des modes de déplacements alternatifs. Ces derniers se traduisent par la construction de larges espaces sécurisés dédiés aux piétons renforcés par la création de bandes cyclables. Le stationnement des 2 roues devient prioritaire aux abords des établissements publics et des pôles commerciaux.

Afin de lutter contre le réchauffement, la Ville positionne sur l'espace public des volumes végétaux afin de résorber les îlots de chaleur.

Les services à la population (AMS)

Budget Élections/État Civil/Régie :

Les missions régaliennes en matière d'état civil nécessitent l'acquisition de fournitures et de travaux de reliures.

La Ville met à l'honneur les administrés à l'occasion de leurs cent ans ou encore leurs noces de mariage et tient à porter une attention particulière aux mariés en leur offrant stylo et carte Marcq En Scènes.

Une réflexion sur les tarifs des concessions funéraires a été menée en 2022 afin d'ajuster les tarifs des concessions funéraires sur l'ICPH et de revaloriser les tarifs des cavurnes et des cases de colombarium sur le prix moyen le plus bas, calculé sur la base des tarifs appliqués par les villes avoisinantes. Cette proposition a été retenue par les Élus et adoptée en Conseil Municipal. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} Mars 2023, une augmentation des recettes devrait de ce fait être constatée.

Contrairement à 2022, pas de scrutin électoral à organiser en 2023, aucune dépense à engager sur cette ligne budgétaire.

A partir de Mars 2023, la facture électronique sera généralisée à l'ensemble des familles dont les enfants fréquentent les activités périscolaires et les crèches. Cette nouveauté engendrera une diminution des frais de fournitures (papier, encre et enveloppe) et des frais d'affranchissements.

Une attention plus particulière sera effectuée sur le suivi des impayés et en parallèle un rappel sur la possibilité d'opter pour le règlement par prélèvement automatique sera fait afin limiter les risques d'oubli de paiement et par conséquent l'augmentation des impayés.

Budget AMS :

La renégociation de la convention d'occupation de la cabine photo mise à disposition du public a permis de générer une redevance complémentaire d'un montant de 3 600 euros qui sera renouvelée et supérieure en 2023.

L'activité en hausse sur le recueil des demandes de titres sécurisés a permis d'augmenter la dotation de l'État de 26.7%.

Dans l'objectif de percevoir en 2023 une redevance correspondant à l'activité réelle du service et d'optimiser les recettes, de nouvelles modalités d'utilisation des Dispositifs de Recueil ont été mises en place.

Les crédits alloués pour l'année 2023 dépendent de l'ensemble de ces actions inhérentes aux services et aux besoins quotidiens de fonctionnement de ces derniers, tout en tenant compte du contexte actuel.

Ainsi une diminution de 17.89% des dépenses par rapport au réalisé 2022 est projetée contre une diminution des recettes de 6.15%, soit des dépenses qui diminueront 3 fois plus que ne diminueront les recettes.

La politique de la Ville

La mission politique de la ville a poursuivi ces actions au plus près des habitants. Au titre de la réussite éducative, le travail partenarial et en réseau avec les acteurs locaux sera poursuivi. Deux actions seront mises en œuvre par la Sauvegarde du Nord à l'école Charles Péguy. Ainsi Parents et Elèves pourront bénéficier des actions suivantes : le référent de parcours et amélioration le climat scolaire pour la réussite des élèves. La ville financera l'intervention d'une sophrologue au titre de la parentalité et de l'accompagnement éducatif.

Un nouveau partenariat avec l'association Coup de Pouce sera initié. Cette association propose la mise en place de club dont le but est de prévenir le décrochage scolaire précoce. Un Club CLE « Club Lecture Ecriture » sera proposé à des enfants de CP et un club CLA « club langage » sera mis en place pour des élèves de grande section de l'école Dolto.

L'ensemble de ces actions représentera un budget de près de 33 000 €.

Sur ce volet, une nouvelle convention d'objectif et de moyens sera mis en place avec le club de prévention FCP afin de déterminer les priorités d'intervention que financera la subvention de fonctionnement annuelle.

Les actions portées par le club de prévention seront financées. Une action dénommée « Réalisateur en herbe » aidée à hauteur de 1 800 €. Cette action permet à des jeunes participants de s'exprimer au moyen de l'outil vidéo et de réaliser un court métrage sur une thématique qu'ils ont choisie à partir de préoccupations et questionnements qui touchent à leur vie quotidienne. Ce projet vise notamment à favoriser l'esprit critique et l'analyse des informations véhiculées dans les médias et les réseaux sociaux. Une nouvelle action consistera à la mise en place d'un atelier de réparation de canoë. Cet atelier servira de support technique alternatif et occupationnel à l'attention des élèves, provenant du quartier de la Briqueterie, en processus de décrochage scolaire. Ce projet sera financé également à hauteur de 1 800 €.

L'action mise en place avec le club de Rugby, OMR, « les mercredis de l'hippodrome » sera poursuivie. Le club de l'Olympique Marcquois Rugby a souhaité mettre en place pour ses licenciés une journée entière, le mercredi, dédiée à la pratique du rugby et à la mise en place d'activités extra-sportives avec notamment des activités culturelles et une aide à la scolarité. L'OMR souhaite y ajouter une dimension sociale en incluant dans ce projet des jeunes de 10 à 12 ans issus du quartier de la Briqueterie. Cette organisation journalière permet ainsi de proposer à ces jeunes, non seulement une pratique sportive mais également des activités ayant une dimension éducative (activités culturelles, soutien scolaire), afin de faire du rugby un vecteur d'apprentissage et de socialisation. Cette action sera soutenue à hauteur de 5000€.

Le projet de DEMOS ayant pris fin, la Ville de Marcq-en-Barœul a souhaité s'engager dans le projet porté par la métropole européenne de Lille « OPUS : orchestre pédagogique d'utilité sociale ».

Ce projet vise à prolonger l'action de démocratisation culturelle de DEMOS. Le projet OPUS consiste en la création d'un orchestre de jeunes âgés de 7 à 9 ans qui habitent dans des quartiers relevant de la politique de la ville et qui n'ont jamais accédé à une institution musicale. Il se base sur un apprentissage collectif d'un instrument de musique tout en liant cette pratique au chant et l'expression corporelle.

Les enfants suivront deux ateliers de 1h30 par semaine qui seront encadrés par un binôme d'intervenants artistiques et de référents sociaux. 10 enfants du quartier de la Briqueterie seront concernés.

La Ville contribuera à hauteur de 6 000 € par an hors frais de personnel.

Sur l'axe de la cohésion sociale, le fonds de participation des habitants sera doté d'une enveloppe de 5000 € afin de permettre la réalisation d'animations sur le quartier, portées par les associations et les habitants notamment des goûters à l'occasion de chaque période de vacances scolaires et le repas de quartier.

La promotion de l'égalité Femmes/Hommes

En 2023, la délégation Egalité Femmes/Hommes poursuivra ses actions pour promouvoir la place des femmes dans toutes les sphères de la société et lutter contre les inégalités et les violences dont elles sont victimes, en s'adressant aux femmes de tout âge.

La collaboration avec l'association FACE MEL sur la lutte contre les stéréotypes en matière d'orientation scolaire et professionnelle sera poursuivie et renforcée. Comme en 2022, le collège des Rouges Barres bénéficiera de l'action « les filles ont le sens de l'orientation ».

Cette action appréciée de l'équipe éducative, des collégiennes et des entreprises investies dans le projet permet une vraie réflexion et un réel accompagnement dans la définition d'un projet professionnel.

Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles mènera des permanences juridiques chaque semaine en mairie. La Ville continuera à informer et à sensibiliser sur les grands enjeux de l'Egalité Femmes/Hommes notamment à l'occasion de la Journée du 8 mars, journée internationale des droits des femmes et la journée du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

La formation des agents et des partenaires sera poursuivie pour appréhender et accompagner les femmes victimes de violences.

La délégation ouvrira un nouveau volet de son champ d'action ; même si cela n'est pas dans son champ de compétence propre, la Ville de Marcq-en-Barœul partage l'ambition de lutter contre les violences intrafamiliales et souhaite œuvrer communément avec l'ensemble des acteurs.

En 2023, les crédits destinés à financer des nuitées d'hôtel lors des situations d'urgence, seront également fléchés vers les femmes de victimes de violences conjugales.

La délégation travaillera également à la mise en place d'un logement d'accueil temporaire pour les femmes victimes de violences conjugales. Au-delà d'un refuge, les personnes accueillies bénéficieront d'un accompagnement psycho-social du CIDDF et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la Ville.

Le Numérique

L'année 2023 va être marquée par la poursuite de la transformation numérique de la Collectivité.

Cela se traduira par la mise en place d'outils favorisant une plus grande agilité et réactivité des services. Des ordinateurs portables vont être déployés, la couverture WIFI des bâtiments municipaux va être étendue, notamment dans les maisons de la jeunesse, des outils collaboratifs vont être mis à disposition des agents et élus. L'infrastructure interne de téléphonie va également être remplacée pour offrir aux services et élus davantage de flexibilité. Un outil de gestion des demandes va permettre d'optimiser et d'améliorer la qualité du service rendu.

Face à l'explosion des menaces informatiques, la Ville va continuer à mettre en place de nouvelles mesures et outils pour améliorer sa protection face aux cyberattaques de plus en plus évoluées. Cela se réalisera dans le cadre du volet cybersécurité de France Relance, subventionné à hauteur de 90 000€, par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI).

Dans le contexte de crise énergétique et l'explosion des coûts, la Ville va continuer à développer des outils innovants pour optimiser la consommation d'énergie dans les bâtiments et salles municipales, au plus juste en fonction des usages de chacun, grâce à des objets connectés.

Afin de répondre aux besoins et aspirations des marcquois, la Ville continuera de développer ses services en ligne en veillant plus particulièrement à la prise en compte de l'expérience utilisateur. L'objectif recherché étant toujours de faciliter, simplifier, améliorer les démarches administratives.

Le réseau de fibres optiques va continuer à être développé. Ce réseau devenu critique pour la Ville sera sécurisé par la mise en place de boucles, pour palier à d'éventuelles ruptures de fibres optiques.

La sécurisation du domaine public sera renforcée par la poursuite du déploiement de nouvelles zones vidéoprotégées dotées de caméras de vidéoprotection plus performantes notamment de type lecture de plaques.

La transformation numérique dans les écoles va se poursuivre pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif. Cela se traduira par la mise à disposition de 120 nouvelles tablettes dans quatre écoles élémentaires.

